

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 667****25 juin 2003****SOMMAIRE**

<b>Arcalia International Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>32007</b>	<b>(Le) Lapin S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32013</b>
<b>Arkinmob Investissements S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32011</b>	<b>LO Euro Choice (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .</b>	<b>31979</b>
<b>B.A.R.T. S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32016</b>	<b>Mazara S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32015</b>
<b>Balny S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32013</b>	<b>Nikko Futures Fund . . . . .</b>	<b>31988</b>
<b>Callisto S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>31972</b>	<b>Nikko Prime Select Fund . . . . .</b>	<b>31988</b>
<b>Carnegie Fund II. . . . .</b>	<b>31989</b>	<b>Nordea 1, Sicav, Findel . . . . .</b>	<b>32006</b>
<b>Chartinvest S.A., Strassen. . . . .</b>	<b>32014</b>	<b>Nusebe S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32009</b>
<b>Chemson International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>31969</b>	<b>Picea Investment S.A., Munsbach . . . . .</b>	<b>31970</b>
<b>(La) Chouette (Immobilière) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32008</b>	<b>Picea Investment S.A., Munsbach . . . . .</b>	<b>31971</b>
<b>Compagnie des Garanties S.A. - Compagnia di Cauzioni S.A. - Cauzioni S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32002</b>	<b>Portfolio B.P. S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32009</b>
<b>Concern S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32010</b>	<b>Promind Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32005</b>
<b>Creditanstalt Central and Eastern European Trust, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>32008</b>	<b>Promind Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32005</b>
<b>Danussen S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32009</b>	<b>Protec MVB, S.à r.l., Weiswampach . . . . .</b>	<b>32005</b>
<b>Ditco Participations S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32012</b>	<b>Pygalux Development S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32015</b>
<b>El Paso LNG Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>31995</b>	<b>Samgwym Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32016</b>
<b>Elderberry Properties S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32009</b>	<b>Saphira Development S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32014</b>
<b>Eldorado S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32007</b>	<b>Scip-Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32011</b>
<b>Finarden S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32007</b>	<b>Siv-Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32010</b>
<b>Findel Invest S.A. Holding, Strassen. . . . .</b>	<b>32014</b>	<b>SPEI (PolymerLatex), S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>31996</b>
<b>First Web S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32013</b>	<b>SPEI (PolymerLatex), S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32002</b>
<b>Fleurs Passion, S.à r.l., Livange . . . . .</b>	<b>32003</b>	<b>Standimmo Lux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32015</b>
<b>Hostcare Investissement S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32012</b>	<b>Tined Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32016</b>
<b>Ikano Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>31971</b>	<b>Tis-Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32011</b>
<b>Impulse S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32013</b>	<b>Tit-Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32011</b>
<b>Investhold S.A.H., Strassen . . . . .</b>	<b>32014</b>	<b>Vanfleet S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32012</b>
<b>Itesa S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32004</b>	<b>Zhenru Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>32008</b>

**CHEMSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 76.615.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Signature.

(029172.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

**PICEA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 52.858.

In the year two thousand three, on the twelfth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PICEA INVESTMENT S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, entered in the company register at Luxembourg, section B, under number B 52.858.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 55,479 (fifty five thousand four hundred seventy nine) shares with a par value of € 454.- (four hundred fifty four euros), representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Transfer of the Company's registered office to 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach with effect as of May 1st, 2003.

2.- Modification of Article 4, first paragraph of the Company's bylaws which henceforth will read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The registered office of the company is in Münsbach.»

3.- Miscellaneous.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the Company's registered office to 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach with effect as of May 1st, 2003.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article four of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 4. First sentence.** The registered office of the company is in Münsbach.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille trois, le douze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PICEA INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 52.858.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les cinquante-cinq mille quatre cent soixante dix-neuf (55.479) actions d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-quatre (454) euros, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la société au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2003.

2. Modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. 1<sup>er</sup> paragraphe.** Le siège social de la société est établi à Münsbach.»

3. Divers

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la société au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2003.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. 1<sup>er</sup> paragraphe.** Le siège social de la société est établi à Münsbach.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, vol. 17CS, fol. 85, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

*J. Elvinger.*

(028764.3/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

**PICEA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 52.858.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 11 juin 2003.

(028766.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

**IKANO FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 68.837.

*Extrait de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue le 30 mai 2003 et a pris les décisions suivantes*

*Affectation des résultats nets:*

L'Assemblée, en accord avec le prospectus, a décidé de ne pas distribuer de dividende.

*Conseil d'Administration*

L'Assemblée a pris note de la démission de M. Jens Nordahl comme Administrateur le 31 mars 2003. L'Assemblée a ratifié la cooptation de M. Birger Lund en remplacement de M. Jens Nordahl.

L'Assemblée a élu M. Birger Lund (IKANO S.A., Luxembourg) et a réélu Peter Branner (IKANO ADVISORY MANAGEMENT S.A., Luxembourg) et Alan Ridgway (IKANO ADVISORY MANAGEMENT S.A., Luxembourg) comme Administrateurs de la Société.

*Auditeurs:*

L'Assemblée a réélu DELOITTE & TOUCHE S.A. (3, route d'Arlon, L-8009 Strassen) comme Réviseur d'Entreprises de la Société.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

*Pour le compte d'IKANO FUNDS*

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01222. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(029317.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

**CALLISTO S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R. C. Luxembourg B 93.740.

**STATUTES**

In the year two thousand three, on the fourth of June.  
Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There have appeared the following:

1) The company CATONY INC, with registered office at Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay, Road Town, Tortola (BVI),  
represented par Maître Lex Thielen, avocat, residing in Luxembourg,  
by virtue of a general power, dated September 6, 2001,

2) The company SAGAMORE CO, with registered office at N° 2 Commercial Centre Square, P.O. Box # 71, Alofi, Niue (Isles of Niue),  
represented by Maître Lex Thielen, avocat, residing in Luxembourg,  
by virtue of a general power dated October 26, 1998,

A copy of said proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said appearing companies, represented as aforesaid, have declared forming upon themselves a public liability company on the basis of the Articles of Incorporation of which they have agreed as follows:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration****Art. 1. Form, Name**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of CALLISTO S.A.

**Art. 2. Registered Office**

The Company will have its registered office in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 3. Object**

The company has as object all activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations without having to remain within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning holding Companies.

In particular the company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase option or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange. The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

The company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money.

In general, the company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Chapter II.- Capital, Shares****Art. 5. Corporate Capital**

The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred ten Euros (310.- EUR) each.

**Art. 6. Shares**

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

### **Chapter III. Board of directors, Statutory Auditor**

#### **Art. 7. Board of Directors**

The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

#### **Art. 8. Meetings of the Board of Directors**

The board of directors may choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telex to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

#### **Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors**

The minutes of any meeting of the board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

#### **Art. 10. Powers of the Board of Directors**

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

#### **Art. 11. Delegation of Powers**

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

#### **Art. 12. Representation of the Company**

The Company will be bound toward third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

#### **Art. 13. Statutory Auditor**

The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

### **Chapter IV. General meeting of shareholders**

#### **Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 15. Annual General Meeting**

The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Wednesday in September of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16. Other General Meetings**

The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad, if the judgment of the board of directors which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17. Procedure, vote**

Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by two directors.

**Chapter V. Social Year, Allocation of profits****Art. 18. Social Year**

The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account, it submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

**Art. 19. Appropriation of Profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Chapter VI. Dissolution, Liquidation****Art. 20. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

**Chapter VII. Applicable Law****Art. 21. Applicable Law**

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

*Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing companies, as represented, these parties have subscribed for the number of shares as follows:

1) The company CATONY INC, prenamed, ninety-nine shares .....	99
2) The company SAGAMORE INC, prenamed, one share .....	1
Total: one hundred shares .....	100

The capital of 31,000.- EUR has been fully paid in by contribution in cash and is at the disposal of the company, where-over proof has been given to the undersigned notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Transitory measures*

1.- The first Company's social year, shall begin upon the date of formation of the Company and shall terminate upon the last day of December 2003.

2.- The first General Annual Meeting will be held for the first time in the year 2004.

*Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,000.- EUR.

*Extraordinary general meeting*

The above-named companies, as represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to fix at 3 (three) the number of directors and further resolved to elect the following as directors:

1.- Maître Lex Thielen, avocat, residing in Luxembourg, born in Luxembourg, on July 21, 1962,

2.- Maître Philippe Stroesser, avocat, residing in Luxembourg, born in Barr (France), on October 30, 1969,

3.- Mrs. Magalie Hilcher, secretary, residing in F-57525 Talange, 4, rue de la Fontaine, born in Algrange, on January 5, 1978.

The directors will hold office until the annual general meeting of shareholders to be held in 2008.

2. Resolved to fix at 1 (one) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2008:

Mr Roberto Vasta, accountant, residing in L-1521 Luxembourg, 106, rue Adolphe Fischer, born in Spoleto (Italy), on November 13, 1944.

3. The registered office is established in L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

4. According to the provisions of the present articles of association and the law, the general meeting authorises the board of directors to appoint one or several of its members or any other person to the daily management of the company as well as to the representation of the company as regards this management.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Eich. On the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille trois, le quatre juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg Eich.

Ont comparu:

1.- La société CATONY INC, une société avec siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

représentée par Maître Lex Thielen, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration générale sous seing privé donnée par les administrateurs de ladite société le 6 septembre 2001,

2.- La société SAGAMORE CO, société des Iles de Niue, avec siège social au N° 2 Commercial Centre Square, P.O. Box # 71, Alofi, Niue (Iles de Niue),

représentée par Maître Lex Thielen, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration générale sous seing privé donnée par les administrateurs de ladite société le 26 octobre 1998,

Les deux copies certifiées, après avoir été paraphées et paraphées par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles sociétés, telles que représentées, ont déclaré constituer entre elles une société anonyme dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée****Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination CALLISTO S.A.

**Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet**

La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

### **Art. 4. Durée**

La société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital, actions**

### **Art. 5. Capital social**

Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.

### **Art. 6. Forme des Actions**

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

## **Titre III.- Conseil d'Administration, Surveillance**

### **Art. 7. Conseil d'administration**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera le nomination à sa prochaine réunion.

### **Art. 8. Réunions du conseil d'administration**

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit au par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration**

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration**

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs**

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12. Représentation de la société**

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Commissaire aux comptes**

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

**Titre IV. Assemblée générale des actionnaires****Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale**

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième mercredi du mois de septembre de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres assemblées générales**

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 17. Procédure, vote**

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices.****Art. 18. Année sociale**

L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 19. Affectation des bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

**Titre VI. Dissolution, Liquidation****Art. 20. Dissolution, liquidation**

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Titre VII.- Loi applicable****Art. 21. Loi applicable.**

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Souscription et Paiement*

Les sociétés comparantes, telles que représentées, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions comme suit:

1) La société CATONY INC, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2) La société SAGAMORE CO, prénommée, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Le prédict capital de 31.000,- EUR a été libéré entièrement par des versements en espèces et se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2004.

*Coût, Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les sociétés préqualifiées, telles que représentées, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs:

- 1.- Maître Lex Thielen, avocat, demeurant à Luxembourg, né à Luxembourg le 21 juillet 1962,
- 2.- Maître Philippe Stroesser, avocat, demeurant à Luxembourg, né à Barr (France) le 30 octobre 1969,
- 3.- Madame Magalie Hilcher, secrétaire, demeurant à F-57525 Talange, 4, rue de la Fontaine née à Algrange le 5 janvier 1978.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2008.

2) Le nombre des commissaires est fixé à 1 (un). Est nommé commissaire aux comptes, son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2008:

Monsieur Roberto Vasta, comptable, demeurant à L-1521 Luxembourg, 106, rue Adolphe Fischer, né à Spoleto (Italie) le 13 novembre 1944.

- 3) Le siège social est établi à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

4) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Thielen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, vol. 17CS, fol. 93, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 juin 2003.

P. Decker.

(029122.4/206/441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

**LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Société Anonyme).**

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 78.940.

In the year two thousand and three, on June eleventh.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg, on the 2nd of November 2000, published in the Mémorial, Recueil des sociétés et associations C, number 409 of June 5, 2001, amended a last time by a deed of Me Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, on December 31st 2002, published in the Mémorial, Recueil des sociétés et associations C, number 212 of February 27, 2003.

The meeting was presided by Ms Corinne Philippe, lawyer, residing in Dippach.

The chairman appointed as secretary Ms Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Candice Wisser, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 1.613.313 shares, 1.613.313 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to reduce the corporate capital of the company by an amount of sixteen million seventy-nine thousand three hundred eighty Euro (16,079,380 EUR) so as to bring it from sixteen million one hundred and thirty-three thousand one hundred and thirty Euro (16,133,130 EUR) to fifty-three thousand seven hundred fifty Euro (53,750 EUR) by the allocation of an amount of sixteen million seventy-nine thousand three hundred eighty Euro (16,079,380 EUR) to a special reserve, which will remain at the free disposition of the general meeting of shareholders or of the board of directors for distribution, by the annulment of a total of one million six hundred and seven thousand nine hundred and thirty-eight (1,607,938) shares represented by eight hundred forty-seven (847) Class A Shares, seven hundred forty-eight (748) Class B Shares, five hundred seventy-one thousand ninety-one (571,091) Class C Shares, four hundred twenty-one thousand eight hundred (421,800) Class D Shares and six hundred thirteen thousand four hundred fifty-two (613,452) Class E Shares representing the actual corporate capital.

2. Decision to allocate the amount of eight thousand one hundred and thirty Euro (8,130 EUR) from the special reserve to the legal reserve.

3. Determination of the par value per share of the five thousand three hundred and seventy-five (5,375) existing shares at twenty five Euro (25 EUR) each and calculation of the number of new shares resulting thereof and of the exchange ratio between the existing shares and the newly created shares. The Board of Directors shall be empowered to round up any possible fraction of shares.

4. Subsequent amendment of paragraphs 1 and 6 of Article 5 of the articles of incorporation in order to reflect such capital reduction and the change of the par value of the shares.

5. Decision to transform the company into a limited liability company («société à responsabilité limitée») and adoption of new articles of incorporation.

6. Release of the directors and the statutory auditor in respect with the performance of their duties until today.

7. Appointment of the manager(s) and of the statutory auditor of the company.

After the following was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to reduce the corporate capital of the company by an amount of sixteen million seventy-nine thousand three hundred eighty Euro (16,079,380 EUR) so as to bring it from sixteen million one hundred and thirty-three thousand one hundred and thirty Euro (16,133,130 EUR) to fifty-three thousand seven hundred fifty Euro (53,750 EUR) by the allocation of an amount of sixteen million seventy-nine thousand three hundred eighty Euro (16,079,380 EUR) to a special reserve, which will remain at the free disposition of the general meeting of shareholders or of the board of directors for distribution, by the annulment of a total of one million six hundred and seven thousand nine hundred and thirty-eight (1,607,938) shares represented by eight hundred forty-seven (847) Class A Shares, seven hundred forty-eight (748) Class B Shares, five hundred seventy-one thousand ninety-one (571,091) Class C Shares, four hundred twenty-one thousand eight hundred (421,800) Class D Shares and six hundred thirteen thousand four hundred fifty-two (613,452) Class E Shares representing the actual corporate capital.

This special reserve may not be distributed to the shareholders until after the expiration of a period of 30 days after the publication in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» of the present notarial deed deciding on the capital reduction and as long as all the creditors which may have claims according to the procedure foreseen in article 69(2) of the law dated August 10, 1915 relating to commercial companies and whose request is accepted, have not obtained satisfaction, within the limits and in the manner as foreseen by law.

*Second resolution*

The meeting resolves to allocate the amount of eight thousand one hundred and thirty Euro (8,130 EUR) from the special reserve to the legal reserve.

*Third resolution*

The meeting resolves to fix the par value per share of the five thousand three hundred and seventy-five (5,375) existing shares at twenty five Euro (25 EUR) each so that the total number of new shares is fixed at two thousand one hundred fifty (2,150) represented by:

one (1) Class A Share

one (1) Class B Share

seven hundred sixty-four (764) Class C Shares

five hundred sixty-four (564) Class D Shares

eight hundred twenty (820) Class E Shares

It results therefrom that the shareholders will receive one (1) new share against two point five (2,5) existing shares.

The meeting gives powers to the Board of Directors to round up any possible fraction of shares.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the meeting resolves to amend paragraphs 1 and 6 of Article 5 of the articles of incorporation, which shall read as follows:

**Paragraph one:**

«The corporate capital is set at fifty-three thousand seven hundred fifty Euro (53,750 EUR) divided in two thousand one hundred fifty (2,150) shares having a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, represented by:

- one (1) Class A Share

- one (1) Class B Share

- seven hundred sixty-four (764) Class C Shares

- five hundred sixty-four (564) Class D Shares

- eight hundred twenty (820) Class E Shares

**Paragraph six:**

«The corporation shall have an authorised capital of euros fifty million (EUR 50,000,000.-) divided in two million (2,000,000) shares having a par value of euros twenty-five (EUR 25.-) each.»

*Fifth resolution*

The meeting resolves to transform the company into a limited liability company («société à responsabilité limitée») with effect from this day.

This transformation does not have as consequence the creation of a new legal personality and it is always the same company who will continue to exist under the same legal personality but in another form, between the holders of the shares hereafter created in replacement of the shares of the «société anonyme» actually transformed and all of those who will become shareholders afterwards.

As a consequence of this transformation, the meeting resolves the drawing up of new articles of incorporation to be read as follows:

**Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration****Art. 1.**

There is hereby established a limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time and September 18, 1933 on limited liability companies as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.**

The denomination of the company is LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG), S.à r.l.

**Art. 3.**

The registered office of the company is established in Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

**Art. 4.**

The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, direct underwriting, purchase option or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.**

The company is established for an unlimited period.

**Art. 6.**

The bankruptcy, insolvency or the death of one of the participants does not put an end to the company.

**Title II.- Capital - Shares**

**Art. 7.**

The corporate capital is set at fifty-three thousand seven hundred fifty Euro (53,750 EUR) divided in two thousand one hundred fifty (2,150) shares having a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, represented by:

- one (1) Class A Share
- one (1) Class B Share
- seven hundred sixty-four (764) Class C Shares
- five hundred sixty-four (564) Class D Shares
- eight hundred twenty (820) Class E Shares

The Class A Shares shall represent the economic interest of the company in the class A shares in LO PRIVATE EQUITY INVESTMENTS B.V. which themselves correspond to that company's investment in CORPFIN CAPITAL FUND II B.V. a company incorporated under the laws of the Netherlands with registered office at Koningslaan 34, Amsterdam, the Netherlands.

The Class B Shares shall represent the economic interest of the company in the class B shares in LO PRIVATE EQUITY INVESTMENTS B.V. which themselves correspond to that company's interest in S & Z INVEST B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands with registered office in Savannahweg 17, 3542 AW Utrecht, the Netherlands.

The Class C Shares shall represent the economic interest of the company in ALFIERI ASSOCIATED INVESTORS SERVIÇOS DE CONSULTORIA S.A., a company organised and existing under the laws of Portugal with registered office at Rua João Távira, No 22,2° F, Parish of Sé, Funchal, Madeira.

The Class D Shares shall represent the economic interest of the company in VL - AX II A/S, a company incorporated under the laws of Denmark with registered office at c/o AXCEL INDUSTRIINVESTOR A/S, Skt. Annæ Plads 10, 1250 KØbenhavn, Denmark (Reg. No. 25906691).

The Class E Shares shall represent the economic interest of the company in DOOR CORPORATE INVESTORS A/S, a company incorporated under the laws of Denmark with registered office at c/o Axcel Industrilinvestor A/S, Skt. Annæ Plads 10, 1250 KØbenhavn, Denmark (Reg. No. 26404541).

**Art. 8.**

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Such repurchase shall be subject to the following conditions:

- any repurchase of shares made by the company may only be made out of the company's retained profits and free reserves.
- the repurchased shares will be immediately cancelled and the capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal procedure requirements.

**Art. 9.**

Shares are freely transferable among participants.

Transfer of shares inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

**Art. 10.**

A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III.- Management**

#### **Art. 11.**

The company is administrated by one or more managers (gérants), who are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

### **Title IV.- General meeting of participants**

#### **Art. 12.**

The participants shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

### **Title V.- Supervision**

#### **Art. 13.**

The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of participants which will fix their number, their remuneration as well as the term of their office.

### **Title VI.- Financial year - Profits - Reserves**

#### **Art. 14.**

The financial year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December of each year.

#### **Art. 15.**

Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, after deduction of the general expenses and the charges, the depreciation and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The allocation of the balance of the net profits shall be determined annually by the general meeting of participants upon recommendation of the manager(s).

In case of distributions of dividends, the balance of the net profits shall be distributed as follows:

All profits deriving from the distribution of dividends and / or from capital gains realised by the company on and / or any other economic benefits whatsoever deriving from any shares that it may hold in the class A shares in LO PRIVATE EQUITY INVESTMENTS B.V. which themselves correspond to that company's investment in CORPFIN CAPITAL FUND II B.V., a corporation incorporated under the laws of the Netherlands, will be distributed prorata amongst the holders of Class A Shares.

All profits deriving from the distribution of dividends and / or from capital gains realised by the company on and / or any other economic benefits whatsoever deriving from any shares that it may hold in the class B shares in LO PRIVATE EQUITY INVESTMENTS B.V. which themselves correspond to that company's interest in S & Z INVEST B.V., a corporation incorporated under the laws of the Netherlands, will be distributed prorata amongst the holders of Class B Shares.

All profits deriving from the distribution of dividends and / or from capital gains realised by the company on and / or any other economic benefits whatsoever deriving from any shares that it may hold in ALFIERI ASSOCIATED INVESTORS SERVIÇOS DE CONSULTORIA S.A., a corporation organised and existing under the laws of Portugal, will be distributed prorata amongst the holders of Class C Shares.

All profits deriving from the distribution of dividends and / or from capital gains realised by the company on and / or any other economic benefits whatsoever deriving from any shares that it may hold in VL - AX II A/S, a company incorporated under the laws of Denmark, will be distributed prorata amongst the holders of Class D Shares.

All profits deriving from the distribution of dividends and / or from capital gains realised by the company on and / or any other economic benefits whatsoever deriving from any shares that it may hold in DOOR CORPORATE INVESTORS A/S, a company incorporated under the laws of Denmark, will be distributed prorata amongst the holders of Class E Shares.

#### **Art. 16.**

The manager(s) may decide to make a distribution of interim dividends in accordance with Article 15, paragraph 5 of these Articles. A decision to distribute interim dividends may only be taken on the basis of interim financial statements (balance sheet and profit and loss account) which evidence that the company has sufficient distributable amounts to fund the distribution.

The amount capable of being distributed by way of an interim distribution shall not exceed the amount of net profits realised since the close of the last business year preceding the distribution (provided the annual financial statements

pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from available free reserves, and reduced by losses carried forward and amounts to be allocated to the legal reserve.

#### **Title VII.- Liquidation - Dissolution**

##### **Art. 17.**

In case of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the law of August 10th, 1915 and of its modifying laws.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

#### **Title VIII.- Varia**

##### **Art. 18.**

The participants refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

##### *Shares*

The articles of incorporation of the company having been established as aforesaid, the shares of the company are attributed to the shareholders of the transformed société anonyme LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG) S.A., as follows:

- LOMBARD ODIER EURO CHOICE GP (JERSEY) LIMITED:

- one (1) Class A Share

- LO PRIVATE EQUITY - EURO CHOICE L.P.:

- one (1) Class B Share

- seven hundred sixty-four (764) Class C Shares

- five hundred sixty-four (564) Class D Shares

- eight hundred twenty (820) Class E Shares

It appears from the audited balance sheet of LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG) S.A. as at December 31, 2002 that the net value of the company is at least equal to the two thousand one hundred fifty (2.150) shares of a par value of twenty five Euro (25.- EUR) each to be issued upon conversion of LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG) S.A. into a société à responsabilité limitée.

The balance sheet of LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG) S.A. will be signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary and shall stay affixed to this minute, with which it will be registered.

##### *Sixth resolution*

Full and complete discharge is granted to the directors and the statutory auditor in respect with the performance of their duties until today.

##### *Seventh resolution*

The meeting resolves to fix the number of managers at one (1) and appoint as manager of the company for an unlimited period of time:

The company SGA SERVICES S.A., having its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg, under the number 76.118;

The company will be bound in any circumstances by the sole signature of the manager.

##### *Eighth resolution*

The meeting resolves to fix the number of statutory auditors at one (1) and to appoint as statutory auditor of the company for a period ending at the meeting of participants approving the annual accounts for the year ending December 31, 2003:

Mr Eric Herremans, sub-manager, born in Bruges (Belgium), on June 3, 1941, with professional address at 39 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of the present deed, are estimated approximately at two thousand one hundred euros (€ 2,100.-).

##### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by its surname, Christian names, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le onze juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire

de résidence à Luxembourg, le 2 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des sociétés et associations C, numéro 409 du 5 juin 2001, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2002 publié au Mémorial, Recueil des sociétés et associations C, numéro 212 du 27 février 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant à Dippach.

Le président désigne comme secrétaire Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Candice Wisser, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 1.613.313 actions, 1.613.313 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre de jour, dont les actionnaires ont été informés avant l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de réduire le capital social de la société d'un montant de seize millions soixante dix-neuf mille trois cent quatre-vingt Euro (16.079.380,- EUR) afin de le ramener de seize millions cent trente-trois mille cent trente Euro (16.133.130,- EUR) à cinquante-trois mille sept cent cinquante Euro (53.750,- EUR) par l'affectation d'un montant de seize millions soixante dix-neuf mille trois cent quatre-vingt Euro (16.079.380,- EUR) à une réserve spéciale qui sera à la libre disposition de l'assemblée générale des actionnaires ou du conseil d'administration pour distribution, par l'annulation d'un total de un million six cent sept mille neuf cent trente-huit (1.607.938) actions représentées par huit cent quarante-sept (847) actions de Classe A, sept cent quarante-huit (748) actions de Classe B, (571.091) cinq cent soixante et onze mille quatre-vingt-onze actions de Classe C, (421.800) quatre cent vingt et un mille huit cent actions de Classe D et six cent treize mille quatre cent cinquante deux (613.452) actions de Classe E représentatives du capital social actuel.

2. Décision d'allouer un montant de huit mille cent trente Euro (8.130,- EUR) de la réserve spéciale à la réserve légale.

3. Fixation de la valeur nominale par action des cinq mille trois cent soixante quinze (5.375) actions existantes à vingt cinq Euro (25,- EUR) chacune et calcul du nombre d'actions nouvelles en résultant et du ratio d'échange entre les actions existantes et les actions nouvellement créées. Le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs pour arrondir les fractions éventuelles d'actions.

4. Modification subséquente des paragraphes 1 et 6 de l'article 5 des statuts afin de refléter ladite réduction de capital et le changement de valeur nominale des actions.

5. Transformation de la société en une société à responsabilité limitée et adoption de nouveaux statuts.

6. Décision d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

7. Nomination du/des gérant(s) et du commissaire aux comptes de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société d'un montant de seize millions soixante dix-neuf mille trois cent quatre-vingt Euro (16.079.380,- EUR) afin de le ramener de seize millions cent trente-trois mille cent trente Euro (16.133.130,- EUR) à cinquante-trois mille sept cent cinquante Euro (53.750,- EUR) par l'affectation d'un montant de seize millions soixante dix-neuf mille trois cent quatre-vingt Euro (16.079.380,- EUR) à une réserve spéciale qui sera à la libre disposition de l'assemblée générale des actionnaires ou du conseil d'administration pour distribution, par l'annulation d'un total de un million six cent sept mille neuf cent trente-huit (1.607.938) actions représentées par huit cent quarante-sept (847) actions de Classe A, sept cent quarante-huit (748) actions de Classe B, (571.091) cinq cent soixante et onze mille quatre-vingt-onze actions de Classe C, (421.800) quatre cent vingt et un mille huit cent actions de Classe D et six cent treize mille quatre cent cinquante deux (613.452) actions de Classe E représentatives du capital social actuel.

Cette réserve spéciale ne pourra pas être distribuée aux actionnaires jusqu'après l'expiration d'un délai de 30 jours après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du présent acte notarié décidant de la réduction de capital et aussi longtemps que les créanciers ayant des créances conformément à la procédure prévue à l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et dont la requête a été acceptée, n'ont pas obtenu satisfaction, dans les limites et de la manière prévues par la loi.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'allouer un montant de huit mille cent trente Euro (8.130,- EUR) de la réserve spéciale à la réserve légale.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale par action des cinq mille trois cent soixante quinze (5.375) actions existantes à vingt cinq Euro (25,- EUR) chacune de sorte que le nombre total d'actions nouvelles est fixé à deux mille cent cinquante (2.150) actions représentées par:

- une (1) action de Classe A
- une (1) action de Classe B
- sept cent soixante-quatre (764) actions de Classe C
- cinq cent soixante-quatre (564) actions de Classe D
- huit cent vingt (820) actions de Classe E

Il résulte de ce qui précède que les actionnaires recevront une (1) action nouvelle contre deux virgule cinq (2,5) actions existantes.

L'assemblée donne les pouvoirs au Conseil d'Administration d'arrondir les fractions éventuelles d'actions.

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier les paragraphes 1 et 6 de l'Article 5 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

**Paragraphe un:**

«Le capital social s'élève à cinquante-trois mille sept cent cinquante Euro (53.750,- EUR) représenté par deux mille cent cinquante (2.150) actions ayant une valeur nominale de vingt cinq Euro (25,- EUR) chacune, représentées par:

- une (1) action de Classe A
- une (1) action de Classe B
- sept cent soixante-quatre (764) actions de Classe C
- cinq cent soixante-quatre (564) actions de Classe D
- huit cent vingt (820) actions de Classe E»

**Paragraphe six:**

«Le capital autorisé de la société s'élève à euros cinquante millions (EUR 50.000.000,-) divisé en deux millions (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale de euros vingt cinq (EUR 25,-) chacune.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de transformer la société en société à responsabilité limitée avec effet à ce jour.

Cette transformation n'entraînera pas la création d'un être moral nouveau et c'est toujours la même société qui, sous la même personnalité juridique mais sous une autre forme, continuera d'exister entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées en remplacement des actions de la société anonyme actuellement transformée et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite.

A la suite de cette transformation, l'assemblée décide d'adopter de nouveaux statuts qui auront la teneur suivante:

**Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Dénomination - Siège social - Durée****Art. 1<sup>er</sup>.**

Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.**

La dénomination de la société sera LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG), S.à r.l.

**Art. 3.**

Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 4.**

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, par prise ferme, option d'achat ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 5.**

La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.**

La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

## Titre II.- Capital- Parts

### Art. 7.

Le capital social s'élève à cinquante-trois mille sept cent cinquante Euro (53.750,- EUR) représenté par deux mille cent cinquante (2.150) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euro (25,- EUR) chacune, représentées par:

- une (1) Part Sociale de Classe A
- une (1) Part Sociale de Classe B
- sept cent soixante-quatre (764) Parts Sociales de Classe C
- cinq cent soixante-quatre (564) Parts Sociales de Classe D
- huit cent vingt (820) Parts Sociales de Classe E

Les Parts Sociales de Classe A représenteront l'intérêt économique de la société dans les actions de la classe A de LO PRIVATE EQUITY INVESTMENTS B.V., lesquelles représentent la participation de cette société dans CORPFIN CAPITAL FUND II B.V., une société constituée selon le droit néerlandais, ayant son siège social à Koningslaan 34, Amsterdam, Pays-Bas.

Les Parts Sociales de Classe B représenteront l'intérêt économique de la société dans les actions de la classe B de LO PRIVATE EQUITY INVESTMENTS B.V., lesquelles représentent la participation de cette société dans S & Z INVEST B.V., une société constituée selon le droit néerlandais, ayant son siège social à Savannahweg 17, 3542 AW Utrecht, Pays-Bas.

Les Parts Sociales de Classe C représenteront l'intérêt économique de la société dans ALFIERI ASSOCIATED INVESTORS SERVIÇOS DE CONSULTORIA S.A., une société constituée d'après les lois portugaises, ayant son siège social à Rua João Tavira, N° 22, 2° F, Parish of Sé, Funchal, Madère.

Les Parts Sociales de Classe D représenteront l'intérêt économique de la société dans VL-AX II A/S, une société constituée d'après les lois danoises, ayant son siège social à c/o AXCEL INDUSTRIINVESTOR A/S, Skt. Annæ Plads 10, 1250 Copenhague, Danemark.

Les Parts Sociales de Classe E représenteront l'intérêt économique de la société dans DOOR CORPORATE INVESTORS A/S, une société constituée d'après les lois danoises, ayant son siège social à c/o AXCEL INDUSTRIINVESTOR A/S, Skt. Annæ Plads 10, 1250 Copenhague, Danemark.

### Art. 8.

La société pourra, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi, acquérir ses propres parts.

Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts fait par la société pourra uniquement être réalisé avec les profits mis en réserve et les réserves libres de la société;
- les parts rachetées seront annulées immédiatement et le capital sera réduit en conséquence, conformément aux prescriptions légales.

### Art. 9.

Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

### Art. 10.

Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## Titre III.- Administration

### Art. 11.

La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représente(nt) la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

## Titre IV.- Assemblée générale des associés

### Art. 12.

Les associés exerceront tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

## Titre V.- Surveillance

### Art. 13.

La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

## Titre VI.- Année comptable - Bénéfices - Réserves

### Art. 14.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

### Art. 15.

Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, après déduction des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

La répartition du solde des bénéfices nets sera déterminée annuellement par l'assemblée générale des associés, sur recommandation du(des) gérant(s).

En cas de distribution de dividendes, le solde des bénéfices nets sera distribué comme suit:

Tous les bénéfices provenant de la distribution de dividendes et/ou gains de capital réalisés par la société sur et/ou tous autres bénéfices économiques provenant de toutes actions qu'elle peut détenir dans les actions de classe A dans LO PRIVATE EQUITY INVESTMENTS B.V., ces actions correspondant à la participation de cette société dans CORPFIN CAPITAL FUND II B.V., une société constituée selon le droit néerlandais, seront distribués au prorata parmi les détenteurs de Parts Sociales de Classe A.

Tous les bénéfices provenant de la distribution de dividendes et/ou gains de capital réalisés par la société sur et/ou tous autres bénéfices économiques provenant de toutes actions qu'elle peut détenir dans les actions de classe B dans LO PRIVATE EQUITY INVESTMENTS B.V., ces actions correspondant à la participation de cette société dans S & Z INVEST B.V., une société constituée selon le droit néerlandais, seront distribués au prorata parmi les détenteurs de Parts Sociales de Classe B.

Tous les bénéfices provenant de la distribution de dividendes et/ou gains de capital réalisés par la société sur et/ou tous autres bénéfices économiques provenant de toutes actions qu'elle peut détenir dans ALFIERI ASSOCIATED INVESTORS SERVIÇOS DE CONSULTORIA S.A., une société constituée selon les lois portugaises, seront distribués au prorata parmi les détenteurs de Parts Sociales de Classe C.

Tous les bénéfices provenant de la distribution de dividendes et/ou gains de capital réalisés par la société sur et/ou tous autres bénéfices économiques provenant de toutes actions qu'elle peut détenir dans VL - AX II A/S, une société constituée selon le droit danois, seront distribués au prorata parmi les détenteurs de Parts Sociales de Classe D.

Tous les bénéfices provenant de la distribution de dividendes et/ou gains de capital réalisés par la société sur et/ou tous autres bénéfices économiques provenant de toutes actions qu'elle peut détenir dans DOOR CORPORATE INVESTORS A/S, une société constituée selon le droit danois, seront distribués au prorata parmi les détenteurs de Parts Sociales de Classe E.

### Art. 16.

Le(s) gérant(s) peut(vent) décider de distribuer des dividendes intérimaires conformément au paragraphe 5 de l'Article 15 des statuts. Une décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que sur base d'un état comptable intérimaire (bilan et compte de pertes et profits) qui prouve que la société dispose de montants distribuables suffisants pour financer la distribution.

Le montant susceptible d'être distribué par distribution intérimaire ne pourra excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis la clôture du dernier exercice social précédant la distribution (pourvu que le bilan annuel concernant cet exercice ait été approuvé) augmenté des bénéfices reportés et des montants prélevés sur des réserves libres disponibles, et réduit des pertes reportées et des montants à allouer à la réserve légale.

## Titre VII.- Liquidation - Dissolution

### Art. 17.

En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

## Titre VIII.- Varia

### Art. 18.

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

### *Parts sociales*

Les statuts de la société ayant ainsi été adoptés, les parts sociales de la société sont attribuées aux actionnaires de la société anonyme transformée LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG) S.A. comme suit:

- LOMBARD ODIER EURO CHOICE GP (JERSEY) LIMITED:
- une (1) Part Sociale de Classe A
- LO PRIVATE EQUITY - EURO CHOICE L.P.:

- une (1) Part Sociale de Classe B
- sept cent soixante-quatre (764) Parts Sociales de Classe C
- cinq cent soixante-quatre (564) Parts Sociales de Classe D
- huit cent vingt (820) Parts Sociales de Classe E

Il ressort d'un bilan audité de LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG) S.A. établi au 31 décembre 2002 que la valeur nette de la société est au moins égale à la valeur des deux mille cent cinquante (2.150) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euro (25,- EUR) chacune à émettre lors de la conversion de LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG) S.A. en société à responsabilité limitée.

Le bilan de LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG) S.A. sera signé et validé par les comparants et le notaire sous-signé et restera annexé à cet acte avec lequel il sera enregistré.

*Sixième résolution*

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre de gérants à un (1) et de nommer en tant que gérant de la société pour une durée illimitée:

La société SGA SERVICES S.A., établie et ayant son siège à 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre de commissaires aux comptes à un (1) et de nommer en tant que commissaire aux comptes pour une durée se terminant à l'issue de l'assemblée des associés statuant sur les comptes annuels de l'année se clôturant au 31 décembre 2003:

Monsieur Eric Herremans, Sous-Directeur, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ deux mille cent euros (€ 2.100,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Philippe, C. Keereman, C. Wiser, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2003, vol. 888, fol. 75, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2003.

F. Kessler.

(030828.3/219/577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2003.

**NIKKO FUTURES FUND, Fonds Commun de Placement.  
NIKKO PRIME SELECT FUND, Fonds Commun de Placement.**

*Modifications au règlement de gestion*

Sur décision de TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (la «société de gestion») agissant en qualité de société de gestion de NIKKO FUTURES FUND (le «Fonds») et avec l'accord de NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., Banque Dépositaire du Fonds, il a été décidé ce qui suit en relation avec le Règlement de Gestion du Fonds:

1- de renuméroter tous les Articles suivant l'Article 6.

2- de modifier le 6<sup>e</sup> paragraphe de l'Article 8 comme suit:

«Le prix d'émission par part sera la valeur nette d'inventaire par part déterminée à la Date d'Evaluation applicable (comme défini dans le prospectus du Fonds).»

3- de modifier le 8<sup>e</sup> paragraphe de l'actuel Article 8 comme suit:

«Le paiement doit être fait sous forme de transfert de cash à l'ordre de la Banque Dépositaire endéans 5 Jours Ouvrables à compter de et incluant le jour pendant lequel l'application sera effectuée.»

4- de modifier le second paragraphe de l'actuel Article 9 comme suit:

«Le prix de rachat par part sera la valeur nette d'inventaire par part déterminée à la Date d'Evaluation applicable. Aucun frais de rachat ne sera compté.»

5- de modifier le 4<sup>e</sup> paragraphe de l'actuel Article 9 comme suit:

«Le paiement du prix de rachat sera effectué par la Banque Dépositaire ou ses agents dans la devise de référence endéans 5 Jours Ouvrables à compter de et incluant le jour pendant lequel la demande sera effectuée. Si le règlement

ne peut pas être effectué au 5<sup>e</sup> Jour Ouvrable, le paiement sera fait le jour suivant le plus proche quand ce règlement pourra être effectué».

6- de modifier le second paragraphe de l'actuel Article 10 comme suit:

«La Valeur Nette d'Inventaire des parts sera déterminée par l'Agent Administratif, à la Date d'Evaluation comme défini dans le prospectus du Fonds».

Ces modifications deviendront effectives dès leur publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 3 Juin 2003.

TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

NICO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

*Modifications au règlement de gestion*

Sur décision de TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (la «société de gestion») agissant en qualité de société de gestion de NIKKO PRIME SELECT FUND (le «Fonds») et avec l'accord de NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., Banque Dépositaire du Fonds, il a été décidé ce qui suit en relation avec le Règlement de Gestion du Fonds:

1- de modifier le 6<sup>e</sup> paragraphe de l'Article 8 comme suit:

«Le prix d'émission par part sera la valeur nette d'inventaire par part déterminée à la Date d'Evaluation applicable».

2- de modifier le 11<sup>e</sup> paragraphe de l'Article 8 comme suit:

«Le paiement doit être fait sous forme de transfert de cash à l'ordre de la Banque Dépositaire endéans 5 Jours Ouvrables à compter de et incluant le jour pendant lequel l'application sera effectuée.»

3- de modifier le second paragraphe de l'Article 9 comme suit:

«Le prix de rachat par part sera la valeur nette d'inventaire par part déterminée à la Date d'Evaluation applicable. Aucuns frais de rachat ne seront comptés.»

4- de modifier le 4<sup>e</sup> paragraphe de l'Article 9 comme suit:

«Le paiement du prix de rachat sera effectué par la Banque Dépositaire ou ses agents dans la devise de référence endéans 5 Jours Ouvrables à compter de et incluant le jour pendant lequel la demande sera effectuée. Si le règlement ne peut pas être effectué au 5<sup>e</sup> Jour Ouvrable, le paiement sera fait le jour suivant le plus proche quand ce règlement pourra être effectué».

5- de considérer que le paragraphe intitulé «émission et rachat des parts et détermination de la valeur nette d'inventaire du Trading Subsidiary» dans l'Article 9 est l'Article 10.

6- de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'actuel Article 9 comme suit:

«Le Fonds peut souscrire ou racheter les parts du Trading Subsidiary à chaque Date d'Evaluation sur base de la valeur nette d'inventaire du Trading Subsidiary calculé à cette Date d'Evaluation. Ni commission d'achat ni frais de rachat seront chargés au Fonds lors des investissements ou rachats des parts du Trading Subsidiary. Le Trading Subsidiary n'émettra pas de parts à quelque autre entité que le Fonds. La valeur liquidative du Trading Subsidiary sera calculée en USD et déterminée selon les principes d'évaluation décrits dans «Détermination de la valeur nette d'inventaire» du Prospectus, dans la mesure où il s'agit d'évaluation de liquidités et pour les Futurs, comme suit:»

7- de rémunérer les Articles 10 et 11 respectivement 11 et 12.

8- de modifier le second paragraphe de l'actuel Article 10 comme suit:

«La Valeur Nette d'Inventaire des parts sera déterminée par l'Agent Administratif, à la Date d'Evaluation comme défini dans le prospectus du Fonds».

9- modifier le point i) de l'actuel Article 10 comme suit:

«La participation du Fonds dans le Trading Subsidiary sera calculée sur la base de la Valeur Nette d'Inventaire par part du Trading Subsidiary. La Valeur Nette d'Inventaire par part du Trading Subsidiary sera exprimée en USD et sera calculée à la Date d'Evaluation en divisant la valeur de l'actif du Trading Subsidiary (ses avoirs moins ses dettes) par le nombre total de Parts en circulation.»

Ces modifications deviendront effectives dès leur publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 3 juin 2003.

TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. / NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signature / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02243. – Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(029237.2//76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

**CARNEGIE FUND II, Fonds Commun de Placement.**

REGLEMENT DE GESTION

*Modifications*

Entre

1. CARNEGIE FUND II MANAGEMENT COMPANY S.A.

pour compte de CARNEGIE FUND II

avec siège social au Centre Europe, 5, place de la Gare, (RC N°B 75.401)

L-1616 Luxembourg (ci-après la «Société de Gestion»)

Et

2. BANQUE CARNEGIE LUXEMBOURG S.A.  
avec siège social au Centre Europe, 5, place de la Gare,  
L-1616 Luxembourg (ci-après la «Banque Dépositaire»)

Il a été convenu de modifier le Règlement de Gestion comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. «Le Fonds»:** troisième paragraphe à modifier comme suit:

Les avoirs du Fonds, qui sont distincts de ceux de la Société de Gestion, sont la propriété indivise des Porteurs de Parts qui ont des droits égaux proportionnellement au nombre de parts détenu par eux dans chaque compartiment. Les Porteurs de Parts d'une même Classe/Sous-Classe d'un compartiment sont traités également et ont les mêmes droits. Il n'y a pas d'assemblée de Porteurs de Parts. La souscription ou l'acquisition de parts dans le Fonds entraîne l'acceptation de ce Règlement de Gestion par les Porteurs de Parts.

**Art 1<sup>er</sup>.- «Le Fonds»:** sixième paragraphe à modifier comme suit:

La Société de Gestion peut décider à tout moment de créer de nouveaux compartiments correspondant à des portefeuilles différents d'avoirs et, à l'exception de ceux qui ont une durée limitée, de dissoudre à tout moment des compartiments existants.

**Art. 1<sup>er</sup>. «Le Fonds»:** le paragraphe suivant est à ajouter à la fin de cet Article 1:

La Société de Gestion peut créer dans chaque compartiment différentes Classes ou Sous-Classes de parts basées sur des critères spécifiques.

**Art. 4. «Objectif et Politique d'Investissement - Restrictions d'Investissement», «Restrictions d'Investissement»:** le tiret suivant est à ajouter après le premier tiret:

- nonobstant le tiret précédent, certains compartiments peuvent:

- investir jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment dans des parts d'OPC de type ouvert soumis aux restrictions suivantes:

\* si un compartiment investit plus de 10% de son actif net dans le même OPC de type ouvert, cet OPC doit être soumis à des exigences de répartition de risque comparables à celles applicables aux OPC soumis à la Partie II de la loi du 30 mars 1988 and cet OPC doit être situé dans l'Union Européenne, en Suisse, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou à Hong Kong;

\* le compartiment peut acquérir jusqu'à 40% des parts d'un OPC de type ouvert qui remplit les conditions énoncées au tiret 1. ci-dessus;

\* l'investissement dans d'autres OPC ne peut pas résulter en une concentration excessive dans un même OPC

- ne peuvent investir plus de 10% de leur actifs nets dans le même OPC de type ouvert qui est établi dans un pays autre que ceux mentionnés ci- avant et le compartiment ne peut acquérir plus de 10% des parts du même OPC de type ouvert qui est établi dans un pays autre que ceux mentionnés ci-avant;

- ne peuvent acquérir plus de 10% de l'actif net d'un OPC de type fermé;

- ne peuvent investir dans des OPC qui ont comme politique d'investissement première l'investissement dans d'autres OPC, dans des options, futures, ou en immobilier, sous réserve qu'un compartiment est en droit d'investir jusqu'à 15% de son actif net dans des hedge funds;

- ne peuvent octroyer des facilités de crédit ou émettre des garanties pour le compte de tiers;

- ne peuvent effectuer des ventes à découvert sur valeurs mobilières;

- ne peuvent investir dans des métaux précieux ou des certificats représentant des métaux précieux;

- ne peuvent investir en immobilier, excepté quand le compartiment acquiert des immeubles essentiels à la réalisation de son activité;

- ne peuvent investir dans des certificats représentant des matières premières.

**Art. 4. «Objectif et Politique d'Investissement - Restrictions d'Investissement», «Restrictions d'Investissement»:** le septième tiret à modifier comme suit:

- peut détenir à titre accessoire des liquidités sous la forme d'instruments du marché monétaire à court terme, émis ou garantis par un Etat Membre de l'UE, par une de ses autorités locale, par un Etat non-membre de l'UE ou par un organisme publique international dont un ou plusieurs Etats membre de l'UE est membre et avec échéance résiduelle inférieure à 12 mois ou placés en dépôts ou investis à concurrence de maximum 10% des avoirs nets de chaque compartiment dans des fonds money market;

**Art. 4. «Objectif et Politique d'Investissement - Restrictions d'Investissement», «Restrictions d'Investissement»:** le neuvième tiret à modifier comme suit:

- peut emprunter aux fins d'investissements jusqu'à 25% des avoirs nets de chaque compartiment, sous réserve que certains compartiments ne peuvent emprunter.

**Art. 6. «Emission et Conversion de Parts», «a) Emission de Parts»:** les paragraphes suivants sont à ajouter après le sixième paragraphe:

Le prix de souscription relatif aux souscriptions subséquentes dans certains Compartiments de type fermé sera calculé sur la base suivante:

La Valeur Nette d'Inventaire par Part est calculée en application de la méthodologie décrite sous l'Article 8 ci-après avec les ajustements suivants:

1. Les participations non cotées qui sont évaluées au coût d'acquisition seront ajustées à la hausse le coût d'intérêt au prorata à partir de la date d'acquisition jusqu'à la date de souscription de même que par la commission de gestion appropriée applicable à la période en question. Le coût d'intérêt sera déterminé par référence au taux moyen un mois EURIBOR pour la période concernée.

2. Les participations cotées qui sont évaluées au prix du marché ou au prix du marché réduit, dans certaines circonstances, seront ajustées à la hausse quant aux commissions de gestion appropriées applicables à ces participations durant la période concernée.

La balance de cash sera ajustée quant aux commissions de gestion appropriées applicables à ces participations durant la période concernée.

**Art. 6. «Emission et Conversion de Parts», «a) Emission de Parts»:** le treizième paragraphe est à modifier comme suit:

Le prix d'émission des parts des Compartiments de type ouvert ou des parts d'une Classe/Sous-Classe d'un Compartiment de type ouvert sera basé sur leur Valeur Nette d'Inventaire respective calculée le Jour d'Evaluation à considérer pour les Compartiments de type ouvert.

**Art. 6. «Emission et Conversion de Parts», «a) Emission de Parts»:** le paragraphe quinze est à modifier comme suit:

Cependant, certains ajustements, tels que plus amplement décrits dans le Prospectus de Vente du Fonds, pourront être nécessaires dans certains compartiments pour que (i) la Commission de Performance, telle que décrite dans le Prospectus, payée à la Société de Gestion, soit supportée uniquement par les Parts qui ont augmenté en valeur depuis leur acquisition, (ii) tous les Porteurs de Parts aient le même montant par Part au risque et (iii) toutes les Parts aient la même Valeur Nette d'Inventaire.

**Art. 6. «Emission et Conversion de Parts», «b) Conversion»:** les paragraphes suivants sont à ajouter à la fin de la clause:

Les porteurs de parts sont en droit de demander la conversion des parts d'une Classe/Sous-Classe d'un compartiment en parts d'une autre Classe/Sous-Classe dans le même compartiment pour autant que les conditions d'accès qui sont applicables à cette Classe/Sous-Classe soient respectées, en envoyant une notice à la Banque Dépositaire ou à la Société de Gestion. Toutes les demandes arrivant à la Banque Dépositaire ou à la Société de Gestion le jour précédent le Jour d'Evaluation seront exécutées ce Jour d'Evaluation.

La base pour la conversion sera liée à la Valeur Nette d'Inventaire respective par Part de la Classe/Sous-Classe respective du compartiment en question en application de la formule décrite dans le Prospectus en vigueur du Fonds.

Les demandes de conversion, une fois faites, ne peuvent pas être retirées à l'exception des cas de suspension ou report du droit de demande le rachat des parts d'une Classe/Sous-Classe du compartiment duquel la conversion est demandée.

Une commission de conversion de maximum 1% de la Valeur Nette d'Inventaire peut être appliquée.

Le produit des parts qui sont converties sera réinvesti dans des parts de la Classe/Sous-Classe du compartiment dans lequel la conversion est faite.

**Art. 7. «Propriété des Parts»:** la seconde phrase est à modifier comme suit:

Aucun certificat ne sera émis.

**Art. 8. «Valeur Nette d'Inventaire»:** les trois premiers paragraphes sont à modifier comme suit:

La Valeur Nette d'Inventaire des Parts de chaque Compartiment ou de chaque Classe/sous-Classe de part dans le compartiment en question est basée sur le prix de marché des avoirs de chaque Compartiment incluant les revenus moins les engagements et provisions pour les dépenses. Elle est calculée sur la base des prix de fermeture au moins une fois par mois, chaque jour ouvrable à Luxembourg pour certains Compartiments, le 15 de chaque mois pour certains Compartiments de type fermé et sur la base des derniers prix disponibles à la clôture du dernier jour bancaire luxembourgeois ouvrable de chaque mois pour certains autres Compartiments (chacun le «Jour d'Evaluation») à Luxembourg par BANQUE CARNEGIE LUXEMBOURG S.A. Quand le Jour d'Evaluation tombe sur un jour férié à Luxembourg, ce Jour d'Evaluation sera le jour ouvrable suivant.

La Valeur Nette d'Inventaire par Part ou par Classe/Sous-Classe de part est exprimée dans la devise du compartiment et est calculée par BANQUE CARNEGIE LUXEMBOURG S.A. en divisant la Valeur Nette d'Inventaire des Parts ou des Classes/Sous-Classes de parts de chaque Compartiment par le nombre de Parts ou Classes/Sous-Classes de parts en circulation.

Les avoirs totaux du Fonds sont exprimés en Couronnes Suédoises et correspondent à la différence entre les avoirs totaux du Fonds et le total de ses engagements. Pour l'établir, les avoirs nets de chaque compartiment exprimés dans une autre devise sont convertis en Couronnes Suédoises au taux de change prévalant au Jour d'Evaluation et additionnés.

**Art. 8. «Valeur Nette d'Inventaire»:** sixième paragraphe, le paragraphe suivant est à ajouter après le premier tiret:

En plus, les principes suivants de la European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA) peuvent être appliqués à certains compartiments dans les circonstances suivantes:

\* Pour les investissements cotés où le nombre d'actions détenues est important, un niveau de ristourne entre 10 et 20% peut être appliqué au prix du marché. Le niveau de ristourne sera fixé par la Société de Gestion devrait être appliqué à tous ces investissements cotés sur une base consistante;

\* Pour les investissements cotés qui sont soumis à une restriction ou une période d'indisponibilité, un facteur de ristourne de maximum 25% peut être appliqué, augmentant si la période d'indisponibilité est importante;

\* Que l'investissement soit soumis à une restriction de vente, lorsque le nombre d'actions détenues est élevé en relation avec les volumes négociés chaque trimestre (c'est-à-dire plus grand que 30%) une ristourne additionnelle de 5 à 10% peut être appliquée.

**Art. 8. «Valeur Nette d'Inventaire»: paragraphe six**, les paragraphes suivants sont à ajouter après le dernier point du second tiret:

La Société de Gestion appliquera, si possible, la méthodologie de Valeur Conservative telle que détaillée dans les principes de la European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA). La méthodologie de Valeur Conservative peut être résumée comme suit:

Tous les investissements non cotés devraient être évalués à leur coût, à moins que soit:

Un nouveau financement ou vente partielle, entraînant un investissement matériel par un tiers à prix normal, ait pris place dans quel cas l'évaluation sera basée sur le prix de la transaction; ou

Il y a eu une diminution matérielle et permanente dans la valeur de l'investissement en dessous du coût, dans quel cas l'investissement sera réduit par multiples de 25% seulement.

**Art. 8. «Valeur Nette d'Inventaire»: sixième paragraphe**, le tiret suivant est à ajouter après le troisième tiret:  
- les fonds d'investissement sont évalués à la dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible;

**Art. 10. «Rachats des Parts»:** le sixième paragraphe est à modifier comme suit:

Les Porteurs de Parts des Compartiments de type fermé désirant faire racheter tout ou partie de leurs Parts devront remettre dans un délai tel que fixé dans les lettres au siège social de la Société de Gestion ou de la Banque Dépositaire une demande écrite irrévocable de rachat.

**Art. 10. «Rachats des Parts»:** le paragraphe onze est à modifier comme suit:

Le prix de rachat auquel les Parts de certains Compartiments de type ouvert seront rachetées (le «Prix de Rachat») sera la Valeur Nette d'Inventaire des Parts au Jour d'Evaluation applicable pour ces Compartiments de type ouvert, augmentée, le cas échéant, de tout ou partie d'un Facteur d'Égalisation tel que décrit dans le Prospectus du Fonds.

**Art. 10. «Rachats des Parts»:** les deux paragraphes suivants sont à ajouter après le onzième paragraphe:

Le prix de rachat auquel les parts de chaque Classe/Sous-Classe de certains autres Compartiments de type ouvert seront rachetées (le «Prix de Rachat») sera la Valeur Nette d'Inventaire de la Classe/Sous-Classe en question au Jour d'Evaluation concerné.

La Société de Gestion pourra appliquer une commission de rachat, tel que plus amplement décrit dans le Prospectus du Fonds.

**Art. 10. «Rachats des Parts»:** le paragraphe stipulant que «Il n'y aura pas de commission de rachat» est supprimé.

**Art. 12. «Dépenses du Fonds»:** premier paragraphe, tiret 2, première phrase est à modifier comme suit:

2. Pour certains compartiments, une commission de performance annuelle accrue mensuellement est due à la Société de Gestion à la fin de chaque Année Fiscale.

**Art.12. «Dépenses du Fonds»:** le tiret suivant est à ajouter après le tiret 2:

3. Pour certains autres compartiments, une commission de performance annuelle accrue chaque Jour d'Evaluation est due à la Société de Gestion le dernier jour ouvrable de chaque trimestre. La commission de performance pour chaque trimestre est un montant égal à 15% des profits nets de chaque compartiment concerné à chaque Jour d'Evaluation au-dessus du Hurdle rate, mais seulement à chaque Jour d'Evaluation pour lequel la Valeur Nette d'Inventaire par part dans le compartiment concerné excède la Valeur Nette d'Inventaire par part la plus haute dans ce compartiment pour n'importe quel Jour d'Evaluation précédent et excède le Hurdle rate.

**Art. 17. «Durée du Fonds, Dissolution du Fonds, Liquidation et Fusion des Compartiments»:** le premier paragraphe est à modifier comme suit:

Le Fonds est établi pour une durée indéterminée. Les compartiments sont établis pour une durée déterminée ou indéterminée, tel que déterminé par la Société de Gestion et détaillé dans le Prospectus du Fonds. La Société de Gestion peut, avec l'accord des Porteurs de parts, étendre l'existence d'un compartiment qui a été établi pour une période déterminée, pour une période subséquente définie.

**Art. 17. «Durée du Fonds, Dissolution du Fonds, Liquidation et Fusion des Compartiments»:** cinquième paragraphe, la première phrase est modifiée comme suit:

Dans des circonstances spéciales en dehors du contrôle de la Société de Gestion, tels que des événements politiques, économiques, militaires ou autres ou si les avoirs totaux nets d'un compartiment tombent en dessous de tel montant déterminé de temps à autre par la Société de Gestion et indiqué dans le prospectus, la Société de Gestion est autorisée à liquider un ou plusieurs compartiments autres qu'un compartiment qui a une durée déterminée.

Ces modifications au Règlement de Gestion entrent en vigueur 5 jours après leur publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour traduction conforme

*a Société de Gestion / La Banque Dépositaire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04670. – Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

## MANAGEMENT REGULATIONS

### Amendments

Between

1. CARNEGIE FUND II MANAGEMENT COMPANY S.A.

On behalf of CARNEGIE FUND II

With registered office at Centre Europe, 5, place de la Gare,

L-1616 Luxembourg (RC No. B75.401)  
(hereinafter the «Management Company»)  
And

2. BANQUE CARNEGIE LUXEMBOURG S.A.  
With registered office at Centre Europe, 5, place de la Gare,  
L-1616 Luxembourg  
(hereinafter the «Custodian»)

It has been agreed to amend the Management Regulations as follows:

\* **Art. 1. «The Fund»:** third paragraph to be amended as follows:

«The entire assets of the Fund, which are separate from those of the Management Company, are the joint property of all Unitholders who have equal rights in proportion to the number of Units they hold in the individual Sub-Funds. The Unitholders of the same Class/Sub-Class of a Sub-Fund are treated equally and have the same rights. There is no meeting of the Unitholders. The subscription to or acquisition of Units in the Fund implies acceptance of these Management Regulations by the Unitholders.»

\* **Art. 1. «The Fund»:** sixth paragraph to be amended as follows: «The Management Company may decide at any time to create new Sub-Funds corresponding to different portfolios of assets and, except in the case of those Sub-Funds which have a defined period of existence, to dissolve existing ones at any time.»

\* **Art. 1. «The Fund»:** the following paragraph to be added at the end of that Article 1: «The Management Company may create in each Sub-Fund different Classes or Sub-Classes of Units based on specific criteria.»

\* **Art. 4. «Investment Objective and Policy Investment Limitations», «Investment Limitations»:** the following indent to be added after the first indent: «- not, in respect of certain Sub-Funds, invest more than 10% of the net assets of the Sub-Fund in UCIs of the closed-ended type.»

\* **Art. 4. «Investment Objective and Policy Investment Limitations», «Investment Limitations»:** the following indent to be added after the fourth indent: «- notwithstanding the above indent, certain Sub-Funds may

- invest up to 100% of the net assets of the Sub-Fund in units of UCIs of the open-ended type subject to the following restrictions:

- \* if a Sub-Fund invests more than 10% of its net assets in the same UCI of the open-ended type, such UCI must be subject to risk diversification requirements comparable to those applicable to UCIs subject to Part II of the Law of 30th March 1988 and the said UCIs must be situated in the European Union, Switzerland, U.S.A., Canada, Japan or Hong Kong;

- \* the Sub-Fund may acquire up to 40% of the units of a UCI of the open-ended type that fulfils the requirements set out in the indent 1. above;

- \* investing in other UCIs may not result in excessive concentration in one UCI;
  - not invest more than 10% of the net assets of the Sub-Fund in the same UCI of the open-ended type which is established in a country other than those mentioned above and the Sub-Fund may not acquire more than 10% of the units of the same UCI of the open-ended type which is established in a country other than those mentioned above;
  - not purchase more than 10% of the net assets of a UCI of the closed-ended type;
  - not invest in UCIs that have as their prime investment objectives investments in other UCIs, options, futures or real estate, except that a Sub-Fund will be entitled to invest up to 15% of its net assets in hedge funds;
  - not grant credit facilities or issue guarantees on behalf of third parties;
  - not carry out short sales transactions on transferable securities;
  - not invest in precious metals or certificates representing the same;
  - not invest in real estate, except where the Fund acquires immovable property considered essential to the proper performance of its business;
  - not invest in certificates representing commodities.»

\* **Art. 4. «Investment Objective and Policy Investment Limitations», «Investment Limitations»:** the seventh indent to be amended as follows: «- hold liquid assets, on an accessory basis, in the form of short-term money market instruments, issued or guaranteed by an EU Member State, by its local authorities, by a non-member State of the EU or by public international bodies of which one or more EU Member States are members and having a residual maturity of less than 12 months or placed on deposits or invested up to a maximum of 10% of the net assets of any Sub-Fund in money market funds.»

\* **Art. 4. «Investment Objective and Policy Investment Limitations», «Investment Limitations»:** the ninth indent to be amended as follows: «- borrow for the purpose of making investments up to 25% of the net assets of each Sub-Fund, except that certain Sub-Funds may not borrow.»

\* **Art. 6. «Issue and Conversion of Units», «a) Issue of Units»:** the following paragraphs are to be added after the sixth paragraph: «The subscription price in respect of further subscriptions into certain Closed-Ended Sub-Funds shall be calculated on the following basis:

The Net Asset Value per Unit is calculated in accordance with the methodology described under Article 8 below with the following additional adjustments:

1. Unquoted holdings which are valued at acquisition cost shall be adjusted upwards by the pro-rata cost of interest from the acquisition date to the subscription date as well as the appropriate management fee applicable to the period concerned. The cost of interest shall be determined by reference to the average one month EURIBOR rate for the period concerned.

2. Quoted holdings which are valued at market price or discounted market price, in certain circumstances, shall be adjusted upwards in respect of the appropriate management fee applicable to such holdings for the period concerned. Cash balances shall be adjusted in respect of the appropriate management fee applicable to the period concerned.»

\* **Art. 6. «Issue and Conversion of Units», «a) Issue of Units»:** the thirteenth paragraph is to be amended as follows: «The issue price of Units of Open-Ended Sub-Funds or Units of a Class/Sub-Class of an Open-Ended Sub-Fund will be based on their respective Net Asset Value calculated on the relevant Valuation Date for the Open-Ended Sub-Funds.»

\* **Art. 6. «Issue and Conversion of Units», «a) Issue of Units»:** the fifteenth paragraph is to be amended as follows: «- However, certain adjustments, as more fully described in the Prospectus of the Fund, may be necessary in respect of certain Sub-Funds in order that (i) the Performance Fee, as described in the Prospectus, paid to the Management Company is charged only to those Units which have appreciated in value since their acquisition, (ii) all Unitholders will have the same amount per Unit at risk and (iii) all Units will have the same Net Asset Value.»

\* **Art. 6. «Issue and Conversion of Units», «b) Conversion»:** the following paragraphs are to be added at the end of the clause: «Unitholders are entitled to request conversion of Units of one Class/Sub-Class of a Sub-Fund to Units of another Class/Sub-Class within the same Sub-Fund provided that the conditions of access which apply to said Class/Sub-Class are fulfilled, by sending a notice to the Custodian or the Management Company. All orders reaching the Custodian or the Management Company on the day preceding the Valuation Date will be carried out on that Valuation Date.

The basis for conversion will relate to the respective Net Asset Value per Unit of the relevant Class/Sub-Class of the relevant Sub-Fund in accordance with the formula set out in the Fund's current Prospectus.

Requests for conversion, once made, may not be withdrawn except in the event of a suspension or deferral of the rights to redeem Units of the Class/Sub-Class of the Sub-Fund from which the conversion is to be made.

A conversion fee of maximum 1% of the Net Asset Value may apply.

The proceeds of Units which are being converted will be reinvested in Units relating to the Class/Sub-Class of the Sub-Fund into which conversion is made.»

\* **Art. 7. «Unit Ownership»:** the second sentence is to be amended as follows: «No certificates shall be issued.»

\* **Art. 8. «Net Asset Value»:** the three first paragraphs are amended as follows: «The Net Asset Value of the Units in each Sub-Fund or of each Class/Sub-Class of Units in the relevant Sub-Funds is based on the actual market price of the assets of the Sub-Fund, including accrued income less liabilities and provisions for accrued expenses. This is calculated on the basis of the closing price at least once a month, on each Luxembourg business day for certain Sub-Funds, on the 15th of each month for certain Sub-Funds and on the basis of the last available prices at the close of the last Luxembourg business day of each month for certain other Sub-Funds (each the «Valuation Date»), in Luxembourg by BANQUE CARNEGIE LUXEMBOURG S.A. When the Valuation Date falls on a Luxembourg holiday, such Valuation Date will be the next business day which is not a holiday.

The Net Asset Value per Unit or per Class/Sub-Class of a Unit is expressed in the currency of the Sub-Fund and is calculated by BANQUE CARNEGIE LUXEMBOURG S.A. by dividing the Net Asset Value of the Units or the Class/Sub-Class of Units of the Sub-Fund by the number of its Units or Class/Sub-Class of its Units in circulation.

The total net assets of the Fund are expressed in Swedish Kroner (SEK) and correspond to the difference between the assets of the Fund and its total liabilities. For the purpose of this calculation, the net assets of each Sub-Fund, if denominated in another currency, are converted into SEK at the prevailing exchange rate on the Valuation Date and added together.»

\* **Art. 8. «Net Asset Value»: sixth paragraph,** the following wording is to be added after the first indent: 'Additionally, the following guidelines from the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA) may be applied to certain Sub-Funds in the following circumstances:

\* For quoted investments where the number of shares held is significant a level of discount of between 10 and 20% may be applied to the market price. The level of discount will be fixed by the Management Company and should be applied to all such quoted investments on a consistent basis;

\* For quoted investments which are subject to a restriction or lock up a discount factor of up to 25% may be applied, increasing if the lock up is significant;

\* Whether or not the investment is subject to a sale restriction, where the number of shares held is high in relation to the quarterly trading volumes (i.e. greater than 30%) an additional discount of 5 to 10% may be applied.»

\* **Art. 8. «Net Asset Value»: sixth paragraph,** the following wording is to be added after the last bullet point of the second indent:

«The Management Company will endeavour, where possible, to apply the Conservative Value methodology as set out in the guidelines provided by the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA). The Conservative Value methodology can be summarised as follows:

All unquoted investments should be valued at cost unless either:

\* A new financing round or partial sale, involving a material investment by a third party at arm's length, has taken place in which case the valuation should be based on the transaction price; or

\* There has been a material and permanent diminution in the value of the investment below cost, in which case the investment should be written down by multiples of 25% only.»

\* **Art. 8. «Net Asset Value»: sixth paragraph,** the following indent is to be added after the third indent: «- investment funds are valued at the latest available Net Asset Value;»

\* **Art. 10. «Redemption of Units»:** the sixth paragraph is to be amended as follows: «Unitholders of Closed-Ended Sub-Funds wishing to have any or all of their Units redeemed should deliver, within such period as indicated in the letters, to the registered office of the Management Company, or to the office of the Custodian Bank, an irrevocable request in writing for redemption.»

\* **Art. 10. «Redemption of Units»:** the eleventh paragraph is to be amended as follows: «The redemption price at which the Units of certain Open-Ended Sub-Funds will be redeemed (the «Redemption Price») will be the Net Asset Value of the Units on the relevant Valuation Date for those Open-Ended Sub-Funds, plus as the case may be all or a portion of an Equalization Factor as described in the Prospectus of the Fund.»

\* **Art. 10. «Redemption of Units»:** the following two paragraphs are to be added after the eleventh paragraph: «The redemption price at which the Units of each Class/Sub-Class of certain other Open-Ended Sub-Funds will be redeemed (the «Redemption Price») will be the Net Asset Value of the relevant Class/Sub-Class on the relevant Valuation Date.

The Management Company may apply a redemption commission, as more fully described in the Prospectus.»

\* **Art. 10. «Redemption of Units»:** the paragraph saying «There shall be no redemption commission» is to be deleted.

\* **Art. 12. «Charges of the Fund»: first paragraph,** indent 2, the first sentence to be amended as follows: «2. In respect of certain Sub-Funds an annual performance fee which accrues monthly and is due to the Management Company as of the end of each Fiscal Year.»

\* **Art. 12. «Charges of the Fund»:** the following indent is to be added after indent 2:

«3. In respect of certain other Sub-Funds an annual performance fee which accrues on each Valuation Date and is payable to the Management Company on the last business day of each quarter. The performance fee for any quarter is an amount equal to 15% of the net profits of each relevant Sub-Fund on each Valuation Date above the Hurdle rate, but only on a Valuation Date on which the Net Asset Value per Unit in the relevant Sub-fund exceeds the highest Net Asset Value per Unit in that Sub-Fund on any previous Valuation Date and exceeds the Hurdle rate.»

\* **Art. 17. «Duration of the Fund - Dissolution of the Fund - Liquidation and Merger of Sub-Funds:** the first paragraph is amended as follows: «The Fund shall be established for an indefinite period. The Sub-Funds shall be established for a definite or an indefinite period of time, as determined by the Management Company and as disclosed in the prospectus. The Management Company may, with the consent of the Unitholders, extend the existence of a Sub-Fund that has been established for a definite period of time, for a further defined period of time.»

\* **Art. 17. «Duration of the Fund - Dissolution of the Fund - Liquidation and Merger of Sub-Funds:** fifth paragraph, the first sentence is amended as follows:

«In the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, military or other emergencies or in the event that the total net assets of a Sub-Fund fall below a certain amount such as determined from time to time by the Management Company and disclosed in the prospectus, the Management Company is also empowered to liquidate any of the Sub-Funds, other than a Sub-Fund which has a defined period of existence.»

These amendments come into effect five days after their publication in the Luxembourg Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Done in two originals in Luxembourg on June 18, 2003

*Management Company / The Custodian Bank*

Signatures / Signatures

Pour copie conforme

BONN, SCHMITT, STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04671. – Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(031878.2//374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

**EL PASO LNG LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital de EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.639.

*Extrait de la décision de l'associé unique du 4 avril 2003*

Il résulte de la décision de l'associé unique de la société EL PASO LNG LUXEMBOURG, S.à r.l., tenue le 4 avril 2003 que:

Décision a été prise de nommer Monsieur Gregory G. Jenkins, demeurant au 82, Red Sable Drive, The Woodlands, Texas 77380, en tant que nouveau gérant de la société et ce, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03445. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(029224.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

**SPEI (PolymerLatex), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. PEARL INVESTMENTS, S.à r.l.).  
Capital social: 25.000,00 EUR.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 85.695.

In the year two thousand three, on the sixth day of May.  
Before Mr Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg,

There appeared for an extraordinary general shareholder meeting (the Meeting) of SPEI (PolymerLatex), S.à r.l. (formerly known under the name PEARL INVESTMENTS, S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, rue Schiller in L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 85.695 and incorporated on 28 December 2001 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No. 723 dated 11 May 2002 and amended on 28 February 2003 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (the Company):

- SOROS PRIVATE EQUITY INVESTORS, L.P., a limited partnership organised and existing under the laws of the State of Delaware (USA), with registered office at the c/o CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 1980 (USA), registered into US Tax ID under the number=52-2290461 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Delio Cipolletta, private employee, residing in Bousse (France), by virtue of a proxy, given in Florida, on 2 May 2003,

which proxy, after having been signed *in variatur* by the proxyholder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. SOROS PRIVATE EQUITY INVESTORS, L.P. is the sole shareholder of the Company;

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decrease of the nominal value of the Company's shares from EUR 50.- (fifty Euros) to EUR 25.- (twenty-five Euros) and acknowledgement that, as a matter of consequence, the share capital of the Company set at EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euros) is represented by 1,000 (one thousand) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 21,000.- (twenty-one thousand Euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euros) to EUR 46,000.- (forty-six thousand Euros) and issue of 840 (eight hundred and forty) new shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each;

3. Subscription and full payment of the share capital increase specified under item 2. above by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 34,800.- (thirty-four thousand eight hundred Euros) to be allocated to the share capital account and the issue premium reserve of the Company;

4. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the share capital increase of the Company;

5. Amendment of article 12 of the Articles;

6. Amendment of article 14 of the Articles;

7. Replacement of the words «partner» and «partners» by the words «shareholder» and «shareholders» and the word «corporation» by the word «company» throughout the Articles;

8. Acceptance of the resignation of T.C.G. GESTION S.A. as manager of the Company and discharge for the performance of its mandate as manager of the Company;

9. Designation of the manager of the Company as an A Manager as a consequence of the amendment of article 12 of the Articles;

10. Appointment of (i) Mr Daniel Felsenthal and Mr Gavin Murphy as A Managers and (ii) Mr Filippo Cardini and Mr James Harrison as B Managers of the Company;

11. Authorisation to and approval of the issue by the Company's board of managers of 125,120 (one hundred and twenty-five thousand one hundred and twenty) Convertible Preferred Equity Certificates (each a CPEC and together the CPECs) representing an aggregate amount 3,128,000.- (three million one hundred and twenty-eight thousand Euros) and having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each;

12. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company or any lawyer of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

13. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to decrease the per share nominal value from EUR 50.- (fifty Euros) to EUR 25.- (twenty-five Euros) per share and acknowledges that, as a matter of consequence, the share capital of the Company set at EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euros) is represented by 1,000 (one thousand) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 21,000.- (twenty-one thousand Euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euros) to EUR 46,000.- (forty-six thousand Euros) and to issue 840 (eight hundred and forty) new shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

*Intervention - Subscription - Payment*

- SOROS PRIVATE EQUITY INVESTORS, L.P., represented as stated above, declares (i) to subscribe to 614 (six hundred and fourteen) newly issued shares of the Company and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash consisting of a payment in a total amount of EUR 27,455.- (twenty-seven thousand four hundred and fifty-five Euros); and

- SPEI PO Ltd., a limited company organised and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walker House, PO Box 265 GT, Mary Street George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the number CR 123604, hereby represented by Mr Delio Cipolletta, prenamed, by virtue of a proxy, given in Florida, on 2 May 2003, declares (i) to subscribe to 226 (two hundred and twenty-six) newly issued shares of the Company and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash consisting of a payment in a total amount of EUR 7,345.- (seven thousand three hundred and forty-five Euros).

Such contributions in an aggregate amount of EUR 34,800.- (thirty-four thousand eight hundred Euros) made to the Company are to be recorded as follows:

- (i) an amount of EUR 21,000.- is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of EUR 13,800.- is to be allocated to the issue premium reserve of the Company.

Evidence of the above payments has been given by a certificate dated 5 May 2003, issued by CITCO BANK NEDERLAND B.V. to the undersigned notary who formally acknowledges the availability of the aggregate amount of EUR 34,800.- (thirty-four thousand eight hundred Euros).

As a consequence of the above resolution, the shareholding of the Company is as follows:

SOROS PRIVATE EQUITY INVESTORS, L.P. ....	1,614 shares
SPEI PO Ltd. ....	226 shares
Total .....	<u>1,840 shares</u>

and the following resolutions are taken by the Company's shareholders unanimously:

*Third resolution*

As a consequence of the Second resolution, the Meeting resolves to amend article 6 of the Articles which shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The Company's corporate capital is set at forty-six thousand Euros (EUR 46,000.-), represented by one thousand eight hundred and forty (1,840) shares having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each and each of which being fully paid.»

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 12 of the Articles which shall henceforth read as follows:

«**Art. 12.** The Company is administered by one or several managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers and shall be designated as A Managers or B Managers. The manager(s) need not be necessarily shareholders. The manager(s) is/are appointed by the shareholders.

The board of managers shall meet at least once a year.

Meetings of the board of managers are convened by any member of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all the managers, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

All the meetings of the board of managers will be held in Luxembourg, at the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if a majority of A Managers is present or represented.

Decisions of the board of managers are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Without limitation to the powers set out elsewhere in these articles of association, the board of managers shall, among other things, review and discuss the activities of the company and take whatever actions it deems necessary with respect thereto.

In dealing with third parties the managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The members of the board of managers shall all have the same powers and no single manager may take any action on behalf of the Company without the approval and, to the extent necessary, the ratification of such action by the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two A Managers or by the joint signatures of an A Manager and a B Manager acting together.»

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend article 14 of the Articles which shall henceforth read as follows:

«**Art. 14.** The annual general meeting of the shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within 6 months after the close of the Company's financial year.

Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which it owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding. Each shareholder may appoint a proxy to represent it at meetings.»

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to replace the words «partner» and «partners» by the words «shareholder» and «shareholders» and the word «corporation» by the word «company» throughout the Articles.

*Seventh resolution*

The Meeting resolves to acknowledge and accept the resignation of T.C.G. GESTION S.A. as manager of the Company and it gives it discharge for the performance of its mandate as manager of the Company.

*Eighth resolution*

The Meeting resolves to, as a consequence of the amendment of article 12 of the Articles, designate the current manager of the Company being LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as an A Manager of the Company.

*Ninth resolution*

The Meeting resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time, effective as of 6 May 2003:

- Mr Daniel Felsenthal, lawyer, residing at Orteliuskade 36-III, 1057 AG Amsterdam, the Netherlands, born in Hilversum, the Netherlands, on 3 July 1974, as an A Manager of the Company;
- Mr Filippo Cardini, lawyer, residing at 19 Onslow Court, Drayton Gardens, SW10 9RL London, England, born in Milan, Italy, on 11 October 1969, as a B Manager of the Company;
- Mr James Harrison, Investment Professional, residing at Flat 5, 30 Campden Grove, London W8 4JQ, England, born in Portsmouth, England, on 15 February 1974, as a B Manager of the Company; and
- Mr Gavin Murphy, lawyer, residing at 888 Seventh Avenue, New York, NY 10106, USA, born in Rockhampton, Australia, on 12 March 1964, as an A Manager of the Company.

As a consequence of the above designations and appointments, the board of managers of the Company is now composed as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., A Manager;
2. Mr Daniel Felsenthal, A Manager;
3. Mr Gavin Murphy, A Manager;
4. Mr Filippo Cardini, B Manager; and
5. Mr James Harrison, B Manager.

*Tenth resolution*

The Meeting resolves to authorise and approve the issue by the Company's board of managers of 125,120 (one hundred and twenty-five thousand one hundred and twenty) Convertible Preferred Equity Certificates (each a CPEC and together the CPECs) representing an aggregate amount of EUR 3,128,000.- (three million one hundred twenty-eight thousand Euros) and having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each. The CPECs will be governed by the terms and conditions (the Terms and Conditions), substantially in the form of the terms and conditions attached hereto, pursuant to which the CPECs will be inter alia (i) in registered form, (ii) convertible into the Company's shares and (iii) issued at an interest rate of 1.72% p.a. for a term of 20 years. The Meeting further resolves to take any necessary steps in order to comply with the rights of the CPECs holders with respect to the conversion of CPECs into new shares of the Company to be issued in exchange for CPECs.

*Eleventh resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company or any lawyer of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,700.- (one thousand seven hundred Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le six mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé (l'Assemblée) de SPEI (PolymerLatex), S.à r.l. (anciennement dénommée PEARL INVESTMENTS, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.695 et constituée le 28 décembre 2001 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 723 du 11 mai 2002 et modifié le 28 février 2003 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (la Société):

- SOROS PRIVATE EQUITY INVESTORS, L.P., une limited partnership organisée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware (USA), avec siège social à c/o the CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 1980 (USA), inscrite au US Tax ID sous le numéro=52-2290461 (l'Associé Unique),

ici représentée par M. Delio Cipolletta, employé privé, demeurant à Bousse (France), en vertu d'une procuration donnée en Floride, le 2 mai 2003,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. SOROS PRIVATE EQUITY INVESTORS, L.P. est l'associé unique de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de EUR 50,- (cinquante euros) à EUR 25,- (vingt-cinq euros) et constatation qu'en conséquence le capital social de la Société fixé à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) est représenté par 1.000 (mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 21.000,- (vingt et un mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) à EUR 46.000,- (quarante-six mille euros) et émission de 840 (huit cent quarante) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

3. Souscription et libération intégrale de l'augmentation du capital social décrite sous le point 2. ci-dessus par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 34.800,- (trente-quatre mille huit cents euros) à affecter au compte capital social de la Société et à la réserve prime d'émission de la Société;

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation du capital social de la Société;

5. Modification de l'article 12 des Statuts;

6. Modification de l'article 14 des Statuts;

7. Remplacement des termes «partner» et «partners» par les termes «shareholder» et «shareholders» et le terme «corporation» par le terme «company» dans la version anglaise des Statuts;

8. Constatation et acceptation de la démission de T.C.G. GESTION S.A. en tant que gérant de la Société et décharge pour l'exécution de son mandat de gérant de la Société;

9. Désignation du gérant de la Société en tant que Gérant A en conséquence de la modification de l'article 12 des Statuts;

10. Nomination de (i) M. Daniel Felsenthal et de M. Gavin Murphy en tant que Gérants A et (ii) M. Filippo Cardini et M. James Harrison en tant que Gérants B de la Société;

11. Autorisation et approbation de l'émission par le conseil de gérance de la Société de 125.120 (cent vingt-cinq mille cent vingt) Convertible Preferred Equity Certificates (chacun un CPEC et ensemble les CPECs) représentant un montant total de EUR 3.128.000,- (trois millions cent vingt-huit mille euros) et ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacun;

12. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus et pouvoir à n'importe quel gérant de la Société ou avocat d' ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des parts sociales de la Société; et

13. Divers.

III. l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale unitaire des parts sociales de EUR 50,- (cinquante euros) à EUR 25,- (vingt-cinq euros) et constate qu'en conséquence le capital social de la Société fixé à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) est représenté par 1.000 (mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 21.000,- (vingt et un mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) à EUR 46.000,- (quarante-six mille euros) et d'émettre 840 (huit cent quarante) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

*Intervention - Souscription - Paiement*

- SOROS PRIVATE EQUITY INVESTORS, L.P., représenté comme décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 614 (six cent quatorze) parts sociales de la Société nouvellement émises et (ii) les libérer intégralement par un apport en numéraire consistant au paiement d'un montant de EUR 27.455,- (vingt-sept mille quatre cent cinquante-cinq euros); et

- SPEI PO Ltd., une limited company organisée et existant selon les lois des Iles Caymans, avec siège social à Walker House, PO Box 265 GT, Mary Street George Town, Grand Cayman, Iles Caymans, inscrite sous le numéro cr 123604, ici représentée par Monsieur Delio Cipolletta, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en Floride le 2 mai 2003, déclare (i) souscrire 226 (deux cent vingt-six) parts sociales de la Société nouvellement émises et (ii) les libérer intégralement par un apport en numéraire consistant au paiement d'un montant de EUR 7.345,- (sept mille trois cent quarante-cinq euros); et

Ces apports d'un montant total de EUR 34.800,- (trente-quatre mille huit cents euros) devant être faits à la Société sont enregistrés de la manière suivante:

(i) un montant de EUR 21.000,- (vingt et un mille euros) devant être affecté au compte capital social nominal de la Société;

et

(ii) un montant de EUR 13.800,- (treize mille huit cents euros) devant être affecté au compte réserve prime d'émission de la Société.

La preuve des paiements ci-dessus a été donnée par un certificat du 5 mai 2003, émis par CITCO BANK NEDERLAND B.V. au notaire soussigné qui constate officiellement la disponibilité du montant total de EUR 34.800,- (trente-quatre mille huit cents euros).

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

SOROS PRIVATE EQUITY INVESTORS, L.P	1,614 parts sociales
SPEI PO Ltd.	226 parts sociales
Total	<u>1,840 parts sociales</u>

et les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité par les associés de la Société:

*Troisième résolution*

En conséquence de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-six mille euros (EUR 46.000,-) représenté par mille huit cent quarante (1.840) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et chacune étant intégralement libérée.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 12 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité d'associés, ils forment un conseil de gérance et seront désignés en tant que Gérant A ou Gérants B. Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas nécessairement besoin d'être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont nommés par l'assemblée des associés.

Le Conseil de Gérance se réunit au moins une fois par an.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout membre du conseil de gérance.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou avec l'accord préalable de tous les gérants, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil de gérance sont tenues à Luxembourg aux jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant au conseil de se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si une majorité de Gérants A est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité absolue des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produiront les mêmes effets que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Sans limitation des pouvoirs décrits ailleurs dans les statuts de la Société, le conseil de gérance devra, entre autres, revoir et discuter les activités de la Société et prendre toute action qu'elle considère nécessaire dans le respect des statuts de la société.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Les membres du conseil de gérance auront les mêmes pouvoirs et aucun gérant seul ne peut prendre des actes pour le compte de la Société sans l'approbation, et le cas échéant, la ratification de tels actes par le conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants A ou par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B agissant conjointement.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle des associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée endéans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice social de la Société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.»

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de remplacer les termes «partner» et «partners» par les termes «shareholder» et «shareholders» et le terme «corporation» par le terme «company» (dans la version anglaise des Statuts).

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de constater et d'accepter la démission de T.C.G. GESTION S.A. en tant que gérant de la Société et elle lui donne décharge pour l'exécution de son mandat de gérant de la Société.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide, en conséquence de la modification de l'article 12 des Statuts, de désigner le gérant actuel de la Société, étant LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., comme Gérant A de la Société.

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée, avec effet au 6 mai 2003:

- M. Daniel Felsenthal, avocat, résidant à Orteliuskade 36-III, 1057 AG Amsterdam, Pays-Bas, né à Hilversum, Pays-Bas, le 3 juillet 1974, Gérant A de la Société,
- M. Filippo Cardini, avocat, résidant à 19 Onslow Court, Drayton Gardens, SW10 9RL Londres, Angleterre, né à Milan, Italie le 11 octobre 1969, Gérant B de la Société,
- M. James Harrison, Investment Professional, résidant à Flat 5, 30 Campden Grove, Londres W8 4JQ, Angleterre, né à Portsmouth, Angleterre, le 15 février 1974, Gérant B de la Société, et
- M. Gavin Murphy, avocat, résidant à 888 Seventh Avenue, New York, NY 10106, USA, né à Rockhampton, Australie le 12 mars 1964, Gérant A de la Société.

En conséquence de la démission et des nominations ci-dessus, le Conseil de Gérance de la Société est composé comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Gérant A;
2. M. Daniel Felsenthal, Gérant A;
3. M. Gavin Murphy, Gérant A;
4. M. Filippo Cardini, Gérant B; et
5. M. James Harrison, Gérant B.

#### *Dixième résolution*

L'Assemblée décide d'autoriser et d'approuver l'émission par le conseil de gérance de la Société de 125.120 (cent vingt-cinq mille cent vingt) Convertible Preferred Equity Certificates (chacun un CPEC et ensemble les CPECs) représentant un montant total de EUR 3.128.000,- (trois millions cent vingt-huit mille euros) et ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacun. Les CPECs seront soumis aux modalités (les Terms and Conditions), substantiellement dans la forme des Terms and Conditions joints au présent acte, selon lesquels les CPECs seront inter alia (i) sous forme nominative (ii) convertibles en parts sociales de la Société, et (iii) émis à un taux d'intérêt de 1.72% p.a. pour une période de 20 ans. L'Assemblée décide également de prendre les mesures nécessaires afin de se conformer aux droits des détenteurs de CPECs en ce qui concerne la conversion des CPECs en nouvelles parts sociales de la Société émis en échange des CPECs.

*Onzième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et pouvoir à n'importe quel gérant de la Société ou avocat d' ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des parts sociales de la Société.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.700,- (mille sept cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: D. Cipoletta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, vol. 17CS, fol. 73, case 6. – Reçu 348 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

G. Lecuit.

(029339.3/220/395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

**SPEI (PolymerLatex), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 85.695.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

G. Lecuit.

(029341.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

**COMPAGNIE DES GARANTIES S.A. - COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A. - CAUZIONI S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-2725 Luxembourg, 7, rue Nicolas Van Werveke.

R. C. Luxembourg B 84.255.

L'an deux mille trois, le neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE DES GARANTIES S.A. - COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A. - CAUZIONI S.A., ayant son siège social à L-2725 Luxembourg, 7, rue Nicolas Van Werveke, R. C. Luxembourg section B numéro 84.255, initialement une société italienne, dont le siège social a été transféré de Rome (Italie) à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg) par acte du notaire instrumentant en date du 18 octobre 2001, publié au Mémorial C, page 16016 de 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 242.838 (deux cent quarante-deux mille huit cent trente-huit) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:**Nominations statutaires*

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Alberto Pollio, demeurant à Rome (Italie) comme administrateur de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Bruno Mottola, avocat, né à Naples (Italie) le 2 décembre 1932, demeurant à I-00186 Rome (Italie), 66, Via Giulia, comme nouvel administrateur et administrateur-délégué de la société, avec le pouvoir d'engager la société sous sa seule signature, comme c'est le cas pour Monsieur Luigi Casari, président du conseil d'administration et administrateur-délégué.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, vol. 138S, fol. 95, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

J. Elvinger.

(029634.3/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

**FLEURS PASSION, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 93.757.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le six mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Rosa Maria de Sousa Costa, fleuriste, née à Vila Verde (Portugal), le 8 décembre 1967, demeurant à L-3378 Livange, 18, rue de Peppange.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de FLEURS PASSION.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Livange, dans la commune de Roeser.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet le commerce de matériel et d'articles agricoles, horticoles et viticoles.

La société pourra en outre exercer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Titre II. Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par l'associé unique, Madame Rosa Maria de Sousa Costa, prénommée, par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 12.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### **Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

### **Titre V. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VI. Disposition Générale**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Et aussitôt l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Centre Commercial Match.

2. Gérance:

Madame Rosa Maria de Sousa Costa, prénommée.

La gérante est nommée pour une durée indéterminée. Elle aura en toutes circonstances les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. M. de Sousa Costa, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, vol. 17CS, fol. 73, case 5. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

*G. Lecuit.*

(029686.3/220/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

### **ITESA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 91.658.

#### *Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 28 mai 2003 au siège social*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a pris acte de la démission de FIDEI REVISION, S.à r.l., de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 10 mars 2003, et lui a donné pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 10 mars 2003.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a nommé comme commissaire aux comptes DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, en remplacement de FIDEI REVISION, S.à r.l., démissionnaire, pour la durée restante de son mandat.

Pour extrait conforme

ITESA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01929. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(029286.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

**PROTEC MBV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 6.070.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 20. März 2003 in Weiswampach*

1) Herr Erwin Mockels erklärt, dass er folgende Gesellschaftsanteile kaufen möchte:

165 Anteile von Herrn Marco Brever, 165 Anteile von Herrn Dominique Vervoort, 1 Anteil von Herrn Eric Brever. Die Teilhaber beschliessen einstimmig, laut Artikel 7 der Statuten, diesem Verkauf zuzustimmen und zu genehmigen.

2) Herr Dominique Vervoort und Eric Brever erklären mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer zurückzutreten.

Die Versammlung beschliesst bei Stimmenenthaltung der Herren Dominique Vervoort und Eric Brever, diesen Rücktritt anzunehmen und den Geschäftsführern Entlastung zu erteilen.

3) Die Versammlung beschliesst, einstimmig Herrn Erwin Mockels, wohnhaft in L-9991 Weiswampach, route de Stavelot 103 mit sofortiger Wirkung als neuen Geschäftsführer zu ernennen.

Herr Mockels erklärt dieses Mandat anzunehmen.

4) Die Versammlung beschliesst, einstimmig, dass die, laut Artikel 8 der Statuten, festgelegten Einschränkungen der Befugnisse aller Geschäftsführer ab heutigem Datum ausser Kraft treten.

Für gleichlautende Abschrift

D. Vervoort

Geschäftsführer

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(901319.3/643/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 juin 2003.

---

**PROMIND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière.

R. C. Luxembourg B 78.792.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

RESOURCE REVISION, S.à r.l.

Signature

(029473.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

---

**PROMIND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière.

R. C. Luxembourg B 78.792.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme PROMIND INVESTMENTS S.A., tenue à Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière, L-1950, Luxembourg le 2 juin 2003 que à l'unanimité:

- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant au 31 mars 2002

- Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice se terminant au 31 mars 2002

- Présentation et approbation des bilans et comptes de profits et pertes arrêtés au 31 mars 2002

- Affectation du résultat

- Décharge est donnée au Commissaire aux Comptes

- Décharge est donnée aux administrateurs

- Approbation de la décision de ne pas liquider la société.

- Divers

Pour extrait conforme

Pour la société

RESOURCE REVISION, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029474.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

---

**NORDEA 1, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 31.442.

—

Notice is hereby given to the shareholders of NORDEA 1, SICAV that a

**SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders shall be held at the registered office of the Company, 672, rue de Neudorf, Findel, on 28 July 2003 at 11.00 local time, with the following agenda:

*Agenda:*

1. To convert the minimum capital amount of the Company from LUF 50,000,000.- to EUR 1,239,468.- and amend Article 5 and Article 23 accordingly;
2. To rename «Class A» shares and «Class B» shares as «distribution shares» and «accumulation shares» respectively and update Article 5, Article 18 and Article 23 accordingly;
3. To allow for the creation of additional classes and sub-classes of shares by amending Article 5, paragraphs 6 and 7 which shall read as follows:  
 «Shares of any Sub-fund may be issued as either distribution or accumulation shares as the Board of Directors may decide. Distribution shares shall be entitled to payment of a dividend in case payment of a dividend is decided. Accumulation shares shall not be entitled to any dividend payments. The Board of Directors may further decide to create other classes of shares with specific charges or fee structure or other characteristics as described in the sales documentation. Furthermore, the Board of Directors may decide to create in each class of shares two or more subclasses of shares whose assets shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the relevant Sub-fund but where a specific sales and redemption charge structure, fee structure, distribution policy, reference currency or other specificity is applied to each sub-class;  
 Shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different Sub-funds and the proceeds of the issue of each Sub-fund shall be invested pursuant to Article 3 hereof in securities corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, to such specific types of equity or debt securities as the Board of Directors shall from time to time determine.»  
 Articles 8, 17, 18 and 19 shall consequently also be amended;
4. To amend Article 5, last paragraph in order to allow for fractions of registered shares to be issued to the nearest ten thousandth of a share;
5. To amend the numbering of Article 12, paragraph 1) in order to increase the clarity of the Article;
6. To amend Article 12, paragraph 2) by replacing the wording «provided that» by «however» in order to bring the text in compliance with Article 40 of the Luxembourg law of 30 March 1988 regarding UCITS;
7. To amend Article 17, 4th paragraph in order to introduce the possibility to levy a redemption fee by adding the following sentence thereto: «The Board of Directors may decide to deduct the price with a redemption fee as specified in the sales documentation»;
8. In order to introduce the possibility to restrict conversions, to amend Article 17, 9th paragraph, the first sentence which shall read as follows:  
 «Any shareholder may request conversion of whole or part of his shares, with a minimum amount of shares which shall be determined by the Board of Directors from time to time and subject to such conditions as determined by the Board of Directors from time to time, into shares of any class and/or sub-class of the same Sub-fund or of any other Sub-fund without Capital Guarantee and in compliance with any possible restrictions as disclosed in the sales documentation»;
9. To amend Article 18, 5th paragraph in order to allow for the Net Asset Value per share to be expressed in the base currency of the Sub-fund as well as in any other currency as may be determined by the Board of Directors from time to time;
10. To amend the valuation principles for some of the assets of the Sub-funds by replacing «closing price» by «last available price at the time when the valuation is carried out» in Article 18, 7th paragraph;
11. To amend Article 23 in order to allow for dividends to be paid not only in shares of the Company, in Euro or in the base currency of the relevant Sub-fund but also in any other currency as may be determined by the Board of Directors from time to time;
12. To convert the minimum capital amount in an individual Sub-fund from LUF into EUR, to reduce it to € 6,000,000.- and update Article 24 accordingly.

The above mentioned decisions on the agenda of this second extraordinary general meeting shall be validly made without quorum and at a majority of two thirds of the shares present or represented at the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the Meeting by proxy.

In order to vote at the second extraordinary general meeting, shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the address of the Company to arrive not later than 24 July 2003. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Company.

Luxembourg, 25 June 2003.

I (03456/755/63)

*By order of the Board of Directors.*

32007

**FINARDEN, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 36.663.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi 11 juillet 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Affectation des résultats.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (03203/546/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**ELDORADO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 51.875.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 14 juillet 2003 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03212/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**ARCALIA INTERNATIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 47.380.

The quorum required by law not having been reached at the first Extraordinary General Meeting of shareholders held on 13 June 2003, a

**SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders will be held at the registered office of the fund at 11, rue Aldringen on 31 July 2003, at 3.00 p.m., in order to decide on the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendments of the Articles of Association as follows:

The Board of Directors has decided to introduce various new possibilities such as, among others, issuing new categories of shares within a class of shares, contribution in kind for subscriptions and redemptions, issuing fraction registered shares up to three decimals, proceeding to a merger of classes or categories of shares within the SICAV and entitlement for the Board of Directors to proceed to the split and reverse split of the shares of the SICAV.

2. Miscellaneous.

The new Articles of Association, on which a resolution has to be passed, are available for inspection, as of now, at the registered office of the SICAV.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at simple majority of the shares present or represented at the meeting.

On presentation of a confirmation of deposit the shareholders will then be admitted without further formalities to the General Meeting. Shareholders who cannot personally participate in the General Meeting can be represented as per Article 10 of the Articles of Association by a proxy, if, in addition to the confirmation of deposit, they grant a written authorisation and both are received by the company at the registered office at least 5 days before the meeting.

I (03428/755/26)

*The Board of Directors.*

**LA CHOUETTE (IMMOBILIERE), Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 65.617.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *14 juillet 2003* à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (03218/534/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**ZHENRU HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 80.303.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *16 juillet 2003* à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (03224/534/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**CREDITANSTALT CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN TRUST.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 55.731.

The quorum required by law not having been reached at a first Extraordinary General Meeting of shareholders held on June 17, 2003, a

**SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders which will be held on *July 28, 2003* at 3.00 p.m. at the registered office with the following agenda:

*Agenda:*

- Amendment of the article 5, 6th paragraph, 3rd phrase: «For the purpose of determining the capital of the corporation, the net assets attributable to each class shall, if not expressed in EUR (formerly: USD), be translated into EUR (formerly: USD) and the capital shall be the total net assets of all the classes.»
- Amendment of the article 26, 2nd phrase: «The accounts of the Corporation shall be expressed in EUR (formerly: USD). When there shall be different currencies, such accounts shall be translated into EUR (formerly USD) and added together for the purpose of the determination of the accounts of the Corporation».
- Amendment of the article 28, 2nd paragraph, 1st phrase: «The board of directors of the corporation may decide to liquidate one class of shares if the net assets of such class is below EUR 5,000,000.- (formerly: 5,000,000.- USD)».

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the majority of 2/3 of the shares present or represented at the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

Shareholders who wish to participate in this General Meeting must deposit their share certificates at least 5 days before the meeting with the following offices: KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, Boulevard Royal; L-2995 Luxembourg.

On presentation of a confirmation of deposit the shareholders will then be admitted without further formalities to the General Meeting. Shareholders who cannot personally participate in the General Meeting can be represented as per Article 11 of the Articles of Association by a proxy, if, in addition to the confirmation of deposit, they grant a written authorisation and both are received by the company at the registered office at least 5 days before the meeting.

I (03499/755/29)

*Board of Directors.*

32009

**DANUSSEN, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 47.652.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi *11 juillet 2003* à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Affectation des résultats.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (03290/546/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ELDERBERRY PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 24.287.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi *30 juillet 2003* à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03497/755/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**NUSEBE, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 27.993.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le vendredi *11 juillet 2003* au siège social à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel à 11.00 heures du matin avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Conversion des actions au porteur en actions nominatives,
2. Distribution des avoirs,
3. Divers.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

I (03561/000/15)

*Le liquidateur.*

---

**PORTFOLIO B.P., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 68.029.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg, le *15 juillet 2003* à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Compte rendu d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003.
3. Adoption des comptes de l'exercice se terminant le 31 mars 2003.

4. Affectation du résultat de l'exercice se terminant le 31 mars 2003.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003.
6. Nomination des Administrateurs.
7. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Chaque action a un droit de vote.

Tout actionnaire peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles au siège social et seront envoyées aux actionnaires sur demande.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social afin d'être reçues le jour précédant l'assemblée à 17.00 heures au plus tard.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la société.

Les actionnaires désireux d'obtenir le Rapport Annuel Révisé au 31 mars 2003 peuvent s'adresser au siège social de la société et auprès du service financier en Belgique (BANQUE DEGROOF S.A., 44 rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles).

*Pour la société*

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

I (03291/755/32)

---

**SIV-HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue du Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 43.483.

---

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *11 juillet 2003* à 12.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (03471/696/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CONCERN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.256.

---

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de notre société qui se tiendra de façon extraordinaire au siège social en date du *16 juillet 2003* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan, du compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 octobre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Elections Statutaires.
5. Divers.

L'Assemblée Générale délibérera valablement quel que soit le quorum représenté. Les résolutions devront réunir la moitié au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Pour être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la BANQUE POPULAIRE DU LUXEMBOURG S.A., 47, boulevard Royal, Luxembourg.

I (03400/755/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TIS-HOLDING, Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.  
R. C. Luxembourg B 43.484.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *11 juillet 2003* à 12.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (03472/696/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SCIP-HOLDING, Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.  
R. C. Luxembourg B 43.481.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *11 juillet 2003* à 11.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (03473/696/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TIT-HOLDING, Société Anonyme.**  
Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.  
R. C. Luxembourg B 43.485.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *11 juillet 2003* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (03474/696/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ARKINMOB INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 54.302.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *11 juillet 2003* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

I (03475/696/15)

Le Conseil d'Administration.

---

**DITCO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 40.033.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 juillet 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (03104/795/15)

Le Conseil d'Administration.

---

**VANFLEET, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 68.658.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

annuelle qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le jeudi 3 juillet 2003 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et aux Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (03110/000/18)

Le Conseil d'Administration.

---

**HOSTCARE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 68.101.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 3 juillet 2003 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (03325/696/18)

Le Conseil d'Administration.

---

**BALNY, Société Anonyme Holding.**  
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 62.557.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 juillet 2003 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (03209/534/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**IMPULSE, Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 67.083.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, le 4 juillet 2003 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03215/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LE LAPIN, Société Anonyme.**  
Registered Office: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 86.007.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

**STATUTORY GENERAL MEETING**

which is going to be held at 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, on July 4, 2003 at 15.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the report of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2002.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

II (03219/534/16)

*The Board of Directors.*

---

**FIRST WEB S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 74.162.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 3 juillet 2003 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant.

6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

7. Divers.

II (03326/696/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INVESTHOLD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 29.082.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le jeudi 10 juillet 2003 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du 3 avril 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03228/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FINDEL INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.706.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu jeudi 10 juillet 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du 2 avril 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03229/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CHARTINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 87.859.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le jeudi 3 juillet 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (03336/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SAPHIRA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 77.426.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 4 juillet 2003 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;

4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (03352/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PYGMALUX DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 82.414.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 4 juillet 2003 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (03353/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**STANDIMMO LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 78.880.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 4 juillet 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (03354/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MAZARA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 20.625.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 4 juillet 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (03108/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TINED HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 40.464.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 4 juillet 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (03355/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**SAMGWYM HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 20.933.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on July 4, 2003 at 10.00 a.m. at the registered office, with following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the result as at December 31, 2002
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
6. Miscellaneous.

II (03107/795/17)

*The Board of Directors.*

**B.A.R.T. S.A., Aktiengesellschaft.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
H. R. Luxemburg B 40.048.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die am 4. Juli 2003 um 15.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Bericht des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszweisung per 31. Dezember 2002
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes

II (03109/534/16)

*Der Verwaltungsrat.*